

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

REGARD CRITIQUE SUR L'ÉTUDE DES PHÉNOMÈNES IDENTITAIRES : LES
AVANTAGES ANALYTIQUES D'UNE CONCEPTUALISATION DES « NATIONS »
ET DES « RACES » EN TERMES DE CATÉGORIES DE LA PRATIQUE
POLITIQUE.

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
LAURENT-MEHDI CHOKRI

AOÛT 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont soutenu, encouragé et motivé à toutes les étapes de la préparation et de la rédaction de ce mémoire. D'abord, mon directeur, Jean-Marc Piotte, qui m'a témoigné la confiance dont j'avais besoin et qui a bien su m'épauler tant sur le plan personnel qu'intellectuel. Ensuite, le professeur Alain-G. Gagnon de l'UQAM et le chargé de cours Frédérick-Guillaume Dufour, qui ont cru en mes capacités et m'ont ouvert les portes de l'enseignement et de la recherche universitaire. Chacun d'eux a contribué de manière significative à faire germer l'une ou l'autre des idées que je développe dans les pages qui suivent. Enfin, tous ces parents, amis et collègues de l'université, dont la présence m'a aidé à surmonter les moments de doute : Louise, Ahmed, Monia, Amina, Anne-Marie, Martin, Guillaume, Ricardo, Catherine et tous les autres.

En terminant, je souligne ma gratitude à l'endroit de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes, du Fonds du département de science politique de l'UQAM et de la Fondation de l'UQAM pour leur soutien financier, ainsi que le département de science politique pour m'avoir confié des charges de cours et d'autres contrats qui m'ont permis de garder la tête hors de l'eau...

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	v
RÉSUMÉ	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
« NATIONS » ET NATIONALISMES : DÉBATS ET ÉCUEILS THÉORIQUES	7
1.1 Classifier les théories du nationalisme	8
1.2 La tradition sociologique : la nation comme formation sociale	13
1.3 Ernest Gellner : la nation comme corollaire de la modernité	15
1.4 Benedict Anderson et Eric Hobsbawm : la nation construite	21
1.5 La « nation », une impasse terminologique ?	27
CHAPITRE II	
LA NATION COMME CATÉGORIE DE LA PRATIQUE POLITIQUE	33
2.1 Le contenu nécessaire d'un concept de nation	35
2.2 L'efficace d'un concept de nation	40
2.3 Le contenu non nécessaire d'un concept de nation	42
CHAPITRE III	
CATÉGORIES PRATIQUES IDENTITAIRES, RACISME ET STRATIFICATIONS SOCIALES	62
3.1 La thèse de « l'identité de <i>stānd</i> » : la stratification sociale entre les nations	63
3.2 La nation et ses <i>autres</i>	65
3.3 Limites du concept d'identité : la proposition théorique de Brubaker et Cooper	67

3.4 Repenser l'interaction entre les catégories identitaires et la stratification sociale	71
3.4.1 L'explication arendtienne des effets socio-politiques de la judéité	71
3.4.2 Relecture de la thèse de Arendt	74
3.4.3 Identifications et stratification sociale	76
3.5 Racisme et stratification sociale	79
3.5.1 Racisme et biopouvoir	79
3.5.2 Racisme et rapports sociaux	82
CONCLUSION	87
BIBLIOGRAPHIE	90

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
2.1	Le contenu nécessaire d'un concept de nation : récapitulatif	40
2.2	Le contenu non nécessaire d'un concept de nation : récapitulatif	61

RÉSUMÉ

L'étude des phénomènes identitaires a connu des avancées importantes depuis le début des années 1980, notamment à cause d'un regain d'intérêt pour la question du nationalisme. Malgré ces avancées, certaines difficultés théoriques persistent quand vient le temps d'utiliser les concepts de « nation », de « race » et « d'ethnie » à des fins analytiques. La place qui doit être accordée à ces concepts ne fait pas consensus. Ce mémoire propose de convoquer des éléments de la théorie des champs pour contourner ce problème et augmenter la portée analytique de ces concepts, en particulier de celui de « nation ». En considérant les « nations », les « races » et les « ethnies » comme des catégories de la pratique, il devient possible d'envisager le nationalisme, le racisme et l'influence de ces catégories sur les rapports sociaux en s'affranchissant des impératifs propres au débat politique. Cela permet de mieux distinguer les phénomènes identitaires entre eux, de mieux cerner leurs rapports mutuels et de favoriser un rapprochement entre l'analyse des rapports sociaux et celle des « identités ».

Mots clés : nations, nationalismes, théorie de l'identité, théorie des champs, rapports sociaux, ethnicité, racisme.

INTRODUCTION

*Aussi universelle que soit son activité,
celui qui, naïvement, érige tout en absolu,
est un malade, victime du pouvoir
aveuglant de la fausse immédiateté,
Mais un tel aveuglement est un élément
constitutif de tout jugement, une
apparence nécessaire.¹*

-Theodor W. Adorno

Le concept de nation compte parmi ceux qui furent les plus universellement utilisés par les acteurs politiques du 20^{ème} siècle et de la fin du 19^{ème}. Que ce soit de manière explicite, en l'appelant par son nom commun ou l'un de ses noms propres, ou encore en employant des euphémismes comme, « patrie » « peuple », « société »,² peu d'entre eux se sont privés de faire référence à cette entité incertaine mais mobilisatrice qu'est la nation. Qu'ils fussent en lutte contre le colonialisme comme le « Front de libération national » algérien ou qu'ils cherchassent à maintenir l'ordre et la tradition sous le slogan de « Travail, famille, patrie »³ ; qu'ils célèbrent l'effort de la « Grande guerre patriotique »⁴ contre les nazis ou qu'ils fussent justement ces nazis cherchant à donner à la nation allemande le privilège de gouverner le monde; qu'ils voulussent fonder une nation blanche en

¹ Adorno, Theodor W. « Éléments de l'antisémitisme », dans : Horkheimer, Max et Adorno, Theodor W., *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974, p. 202.

² « Patrie », « peuple » et « société » ne sont pas des synonymes de « nation » dans tous les usages. Cependant, ils sont parfois employés dans un sens équivalent ou qui renvoie partiellement au concept de nation. Ce sont ces acceptions qui nous intéresseront dans ce mémoire.

³ Le slogan de l'administration de Vichy.

⁴ Nom donné par les Soviétiques à la Seconde guerre mondiale.

Afrique du sud, ou qu'ils souhaitassent plutôt en créer une qui fût « arc-en-ciel »⁵; qu'ils fussent, au Québec, socio-démocrates ou ultra-libéraux; chacun sembla toujours trouver une « nation » à sa mesure.

Quelle est donc, ou plutôt quelles sont donc ces « nations » auxquelles on se réfère avec gravité comme avec légèreté ? avec lesquelles on fait la guerre comme la paix; on bâtit la violence ou la solidarité ? La « nation » appartient à une gamme d'objets sociaux étranges, insaisissables pour l'analyste et pourtant d'un usage politique aussi répandu que manifestement mobilisateur : les concepts politiques identitaires. En ces temps qu'on dit post-modernes, ces derniers semblent plus nombreux chaque jour, et pourtant les concepts de nation et, dans une moindre mesure, de race et d'ethnie continuent d'occuper une place privilégiée. Celui de « nation » regroupe ou oppose, selon le cas, les deux autres servent surtout à opposer. Ils sont des concepts apparentés qui parfois se mélangent, parfois se distinguent; là se consolident, ailleurs s'entravent et se combattent.

Ils sont partout et pourtant, pour le praticien des sciences sociales, chacun semble porteur d'une duplicité, d'une arrogante facilité à échapper à l'analyse et à la généralisation. Que faire des nations et des races ? Y croire ou en douter ? Pour les races, les sciences naturelles peuvent être appelées en renfort : elles n'existent pas biologiquement. Mais si elles n'existent pas, qu'est-ce qui explique que la majorité les voit encore ? Pour les nations, aucun secours ne risque de provenir de ces sciences naturelles qui n'ont que faire de ces objets étranges qui naissent et meurent dans l'imaginaire, elles resteront inaccessibles à leurs outils. Aussi, de leur existence, les sciences sociales demeureront les seuls juges. Mais est-ce là le véritable enjeu ? « L'existence » des objets sociaux est affaire de mot.

De ces mots, les sciences sociales ont appris à se méfier. Elles savent bien qu'en désignant les choses on les crée un peu, bien qu'il nous faille des mots pour

⁵ C'est ainsi que l'ANC et ses alliés désignaient le projet de construction d'une nation inclusive en Afrique du Sud.

connaître les choses. Alors que sont ces « races », ces « nations » et ces « ethnies » ? Des mots pernicious qui nous induisent tous en erreur ou des objets sociaux que l'on traduit en mot ? Peut-être les deux à la fois.

En sciences sociales, la théorie guide le regard, mais la nature et le lieu du regard dépendent des objectifs de connaissance. Il apparaît évident aujourd'hui que toute analyse en sciences sociales interfère avec le monde politique. Champ politique et champ des sciences sociales, pour reprendre la terminologie de Bourdieu, s'inter-fécondent. C'est pourquoi tout chercheur, et cela est parfois vrai en science naturelle, doit adopter une position réflexive et se questionner sur les motifs et les effets de ses prises de positions. Le contexte dans lequel j'écris ces lignes est celui du Québec. L'histoire du Québec a été façonnée par la rencontre de toutes sortes de mouvements nationalistes : canadien, canadien-français, québécois. Elle est également marquée par l'immigration et par une réelle volonté des élites politiques, tant fédérale que provinciale, et intellectuelles de faciliter cette dernière.

Or, dans l'imaginaire d'une portion importante des élites européennes, le nationalisme, l'idéologie qui exalte la nation, est une plaie qu'on associe au nazisme, à l'intolérance et à l'exclusion, au point que toute référence à la nation (le mot, pas le concept au sens large) devient suspecte à leurs yeux. Bien que l'expérience particulière des fascismes européens explique une bonne partie de cet écart, il reste tout de même étonnant que, dans un cas comme dans l'autre, il semble encore aujourd'hui difficile pour les chercheurs d'aller au-delà d'un positionnement à saveur politique sur le nationalisme.

Tous les gens de bonne volonté s'accordent pour prévenir les écueils que l'on a associés aux nationalismes européens, mais pour y parvenir il nous faut comprendre comment l'exclusion et la haine peuvent s'associer au nationalisme. Ce qui signifie qu'il faut comprendre aussi pourquoi ce n'est *pas nécessairement* le cas et pourquoi les références à la nation peuvent également produire de la solidarité, voire parfois servir à faciliter l'intégration d'immigrants. Les principales théories

explicatives du nationalisme échouent à le faire et trouver la source de cet échec indiquerait la voie à suivre pour augmenter la portée explicative de la théorie des phénomènes identitaires.

La frontière entre l'idéologie et la théorie n'est pas toujours étanche, cependant les praticiens des sciences sociales ont fait des efforts remarquables pour distinguer ce qui relève de l'une et de l'autre.⁶ Il semble, toutefois, que les théoriciens du nationalisme aient davantage peiné que les autres à y parvenir. Ce n'est qu'assez récemment, au début des années 1980, que des tentatives un peu sérieuses de rectifier ce problème ont été entreprises.⁷ Et pourtant, jusqu'à aujourd'hui il demeure difficile d'aborder l'étude des nationalismes avec le sentiment de détenir une théorie solide. Toute affirmation théorique dans ce sous-champ donne l'impression de cacher son objectif véritable : défendre ou attaquer le nationalisme en général. Tout chercheur qui s'y aventure sent bien que chacun de ses énoncés cognitifs devient inconfortablement normatif, comme si toutes les précautions du monde ne suffisaient pas à décharger les concepts de leur contenu politique. Le politique s'immisce dans ce champ sans y être invité ce qui soulève une interrogation : *l'étude des phénomènes nationaux et identitaires est-elle entravée par l'interaction excessive entre les significations politiques et scientifiques de la terminologie identitaire ?*

L'hypothèse de ce mémoire est précisément que *l'étude des phénomènes nationaux et identitaires serait facilitée si on utilisait les concepts de nation, d'identité et ceux qui leur sont apparentés comme des concepts appartenant au champ politique et non au champ des sciences sociales*. Autrement dit, l'imprécision des concepts comme nation et identité complique singulièrement l'élaboration de modèles cognitifs d'interprétation des phénomènes identitaires et cela apparaît très

⁶ Notamment, grâce au travail pionnier de Max Horkheimer et de l'École de Francfort qui distinguèrent une théorie critique (réflexive et consciente de ses propres effets) d'une théorie traditionnelle.

⁷ Presque simultanément par Ernest Gellner, Benedict Anderson et Eric Hobsbawm.

clairement lorsqu'on tente une analyse croisée des phénomènes identitaires et des phénomènes de stratification sociale, c'est-à-dire de répartition du pouvoir, de la richesse et des devoirs au sein d'une population.

Pour faire la démonstration de cette hypothèse, je procéderai en trois temps. Le premier chapitre tracera un portrait général du sous-champ des études sur le nationalisme, plus précisément des principales théories explicatives auxquelles il fait appel. Les apports théoriques véritablement marquants demeurent peu nombreux mais exercent une influence considérable sur tous ceux qui abordent dans leurs travaux, même succinctement, la question du nationalisme. Ce portrait sera l'occasion de souligner certaines des faiblesses, mais aussi certaines forces de chacune des théories et s'achèvera sur une réflexion critique à propos du rôle que joue le concept de nation au sein de ces théories.

En complément de cette première critique, le deuxième chapitre présentera une approche de rechange fondée sur la conviction qu'il est plus prégnant d'envisager le concept de nation comme une catégorie de la pratique. Pour cela, nous décortiquerons systématiquement les contenus *nécessaires* et *non-nécessaires* des concepts de nation mis de l'avant par les agents politiques. Chemin faisant, le caractère étonnamment malléable du concept de nation sera souligné.

Le troisième chapitre sera l'occasion d'un retour en amont. Après cette étude détaillée de la catégorie pratique de nation, il deviendra pertinent de s'interroger de manière plus générale sur l'usage des catégories politiques identitaires dans l'analyse de cas. L'objectif sera de montrer que l'apport de concepts analytiques distincts des catégories politiques identitaires permet certaines avancées dans la compréhension des interactions entre les phénomènes identitaires et la stratification sociale.⁸ Pour bien illustrer les mérites d'une telle approche, je procéderai, sur ces bases, à la révision épistémologique de certaines thèses de Hannah Arendt sur

⁸ Dans le contexte du présent mémoire, la stratification sociale réfère à la manière dont sont répartis les rôles socio-économiques dans une société donnée.

l'antisémitisme, ce qui permettra d'en montrer certains avantages. Cela invitera ensuite à réfléchir à la façon dont, parfois, mais pas toujours, les catégories identitaires s'insèrent dans les rapports sociaux et modulent la stratification sociale d'une société. Enfin, je m'interrogerai sur le rôle joué par le racisme dans la persistance dans le temps de ces catégories et de leurs effets sociaux.

CHAPITRE I

« NATIONS » ET NATIONALISMES : DÉBATS ET ÉCUEILS

Qu'est-ce qu'une nation et qu'est-ce que le nationalisme ? Pour quiconque souhaite aborder l'étude des sociétés contemporaines ces questions, trop rarement posées directement, sont aussi incontournables que rétives à une réponse simple et satisfaisante pour le praticien des sciences sociales. Plus que l'exception, la manœuvre de contournement, qui consiste à éviter l'exercice de définition, est devenue la règle pour quiconque évoque les « sociétés nationales », les problèmes « d'identités » ou même les « États-nations ». La volonté de précision qui habite politologues, sociologues et philosophes s'étirole facilement devant l'ampleur du détour que réclameraient ces questionnements frontaux. Aussi, laissera-t-on, volontiers, intactes les intuitions du lecteur lorsqu'on évoquera tel groupe national, telle nationalité ou telle nation.

Avant la fin des années 70, la pauvreté des écrits portant directement sur « les nations » était affligeante. En fait, alors que les esprits s'échauffaient à circonscrire le capitalisme, à déceler les pièges retors de l'idéologie ou à découvrir les structures des sociétés, les sciences sociales se contentaient, dans ce sous-champ, de reproduire le débat politique qui opposait nationalistes et internationalistes. Les uns considéraient alors « la nation » comme l'unité humaine évidente, presque naturelle, tandis que les autres y voyaient, au mieux, une formation sociale accidentelle, au pire, l'un des avatars de l'idéologie bourgeoise.

1.1 Classifier les théories du nationalisme

Les théoriciens du nationalisme utilisent diverses méthodes pour classer leur propre théorie et celles des autres, mais on distingue surtout trois types de classements qui tendent à s'imposer. Ces classements reposent sur une opposition que l'on peut considérer comme axiale, c'est-à-dire que les thèses peuvent y être positionnées, relativement les unes aux autres, sur un axe qui les rapprochent de l'un ou l'autre idéal-type.

Le premier de ces axes est *l'axe civique – ethnique (ou ethnoculturel)*. Avant le renouveau que connurent les études sur le nationalisme au début des années 1980, le contraste classique entre le nationalisme de Renan et celui de Herder était systématiquement présenté analytiquement comme reflétant l'opposition entre les nationalismes *civiques* et *ethniques*. Aujourd'hui, on parle davantage de nations et de nationalismes *civiques* ou *ethnoculturels*, dans la mesure où les conceptualisations contemporaines de la nation qui ne reposent pas sur une vision civique s'appuient davantage sur une définition culturelle de la nation que sur une définition étroitement ethnique.⁹ Or, peut-être parce que l'œuvre de Renan et celle de Herder fusionnaient des préoccupations normatives avec des prétentions analytiques, cette distinction fut longtemps utilisée pour classer tant les théories à prétention sociologiques que les propositions politiques. Il faut dire que la faiblesse de l'intérêt des sciences sociales pour la question laissait, jusqu'alors, le terrain libre pour les idéologues. Les principales théories de la nation étaient le fait d'auteurs développant une position normative sur le nationalisme, ou encore de sociologues, philosophes ou historiens, consacrant distraitemment quelques lignes à la question dans un ouvrage portant sur un autre sujet. Cette classification n'est cependant pas tombée complètement en désuétude et continue d'être utilisée aujourd'hui.

⁹ Dans l'histoire récente du Québec, on doit à Fernand Dumont la défense la plus constante d'une conception ethnoculturelle de la nation. Voir l'introduction de : Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1997.

Avec cette méthode, la manière de définir la nation devient le critère de distinction entre deux positions théoriques conçues comme des idéaux-types opposés. Cette façon de classer est axiale parce qu'il existe une multitude de stades intermédiaires entre la conception purement civique et la conception purement ethnique. Ces positions théoriques sont étroitement liées à des discours politiques, ce qui explique que cet axe permette de classer aussi bien les discours des acteurs politiques que les positions théoriques des penseurs de la nation, au moins ceux d'une certaine époque. Les deux auteurs qui, traditionnellement, sont convoqués pour représenter ces deux conceptualisations opposées – abusivement – sont justement Herder, l'un des pères du romantisme allemand connu pour sa notion de « nation-génie », et Renan qui dans une conférence en réponse aux romantiques allemands avança une conception volontariste et contractualiste de la nation. Cette conception, on omet souvent de le mentionner, reprenait les vues de Fustel de Coulanges qui, avant Renan, en 1870, adoptait des positions similaires.

Aussi utile qu'elle puisse être pour distinguer les projets mis de l'avant par les acteurs politiques, l'opposition entre nations (et nationalismes) civiques et ethnoculturelles atteint ses limites lorsqu'on tente de l'utiliser soit pour classer les théories sociologiques plus contemporaines, soit pour départager les objets sociaux que seraient les nations. En fait, cet axe de classification a le défaut d'inciter le classificateur à éluder un problème de fond qui est la question de la nature de ce que l'on classifie. D'une part, les débats strictement cognitifs sur les phénomènes nationaux ne se laissent plus enfermer dans une telle classification, nous verrons pourquoi, et d'autre part, classer les *nations* uniquement selon cet axe revient à supposer que les nations sont bien des formations sociales dont il n'est pas nécessaire de discuter le contenu et la forme d'existence.

Aussi faut-il ajouter un second axe de classification destiné, encore une fois, à départager autant les discours nationalistes que les théories contemporaines des phénomènes nationaux : *l'axe primordialisme-modernisme*. Dans sa version la plus pure, le primordialisme désigne des théories, plus que marginales parmi les

universitaires, qui considèrent que les nations, ou au moins certaines d'entre elles, tirent leur origine d'un passé très lointain, ou mieux, d'une volonté divine. En ce sens très restreint, le primordialisme compte très peu de défenseurs contemporains (et ce sont nécessairement des nationalistes), bien qu'on puisse peut-être citer en exemple le cas de certains sionistes, de certains nationalistes sikhs ou de nationalistes indiens religieux. Cependant, à certaines périodes de l'histoire, les positions primordialistes faisaient recette. L'Allemagne nazie glorifiait les origines teutonnes du peuple allemand alors même que l'Italie fasciste s'enorgueillait de la romanité du peuple Italien. En dehors de l'Europe, dans les années 1950-1970, l'idéologie panarabe s'évertuait à faire naître la nation arabe à l'époque pré-islamique.¹⁰

En un sens moins restreint et plus répandu, les primordialistes considèrent, soit que les nations ont toujours existé et que l'immense majorité des humains ont appartenu à l'une d'elles, soit que les nations n'ont pas toujours existé mais qu'elles sont antérieures à la modernité. Dans les deux cas, les nations sont considérées comme ayant une existence bien antérieure à la *conceptualisation consciente des nations*, au *nationalisme* et, même parfois, à la modernité. Aussi, sous la plume des primordialistes, les périodes nationalistes deviennent des « réveils de nations », nations qui, elles, existaient depuis longtemps. Selon la définition qu'ils retiennent du nationalisme, ils considèrent parfois le nationalisme, lui aussi, comme antérieur à la modernité. Plusieurs théoriciens sérieux, mais souvent eux-mêmes engagés politiquement en tant que nationalistes, défendent une telle conception.¹¹ Ce faisant, ils affirment souvent implicitement une certaine naturalité¹² du sentiment nationaliste.

¹⁰ Cela ne suppose évidemment en rien une proximité entre l'idéologie nazie et le panarabisme. Certains juifs religieux israéliens peuvent être considérés comme des primordialistes, dans la mesure où il font remonter la formation de la nation juive à des temps bibliques et qu'ils attribuent à la volonté divine le destin singulier de celle-ci.

¹¹ Ce n'est évidemment pas toujours le cas, on peut penser à Anthony D. Smith qui représente intellectuellement une forme très critique et réflexive de primordialisme et qui n'est pas engagé politiquement comme nationaliste.

¹² À tout le moins, une « naturalité située » qui affirme que, dans le contexte contemporain, l'organisation en nation constitue le réflexe normal des humains .

Des conceptions primordialistes, plus ou moins intuitives, sont répandues dans la plupart des milieux politiques nationalistes et, incidemment, parmi les nationalistes. Soulignons toutefois que le Québec fait un peu exception à cette règle, dans la mesure où une portion notable des nationalistes québécois conceptualisent la nation québécoise comme la résultante de la modernisation rapide du Québec des années cinquante et soixante.

Quant aux modernistes, ils considèrent de manière générale le nationalisme, et habituellement les nations, comme des phénomènes purement modernes. Certains d'entre eux jugent que le nationalisme et les nations ont émergé uniquement dans des sociétés touchées par une certaine forme de modernité (Hobsbawm), alors que d'autres décrivent le nationalisme et les nations comme des parties constitutives de la modernité et, donc, aux développements inéluctables (Gellner, Wallerstein). Aujourd'hui, la grande majorité des universitaires spécialistes des phénomènes nationaux peut être classée parmi les modernistes. Et cela, bien que leur degré de modernisme varie puisque certains acceptent l'idée que les nations se forment à partir d'éléments sociologiques proto-nationaux pré-modernes (Hobsbawm, Smith¹³). Toutefois, d'autres soutiennent que les facteurs proto-nationaux n'existent pas vraiment, ou plutôt, que soit ces facteurs se confondent avec les éléments déclenchant la modernité (Gellner, Wallerstein), soit il n'existe pas de facteurs proto-nationaux parce qu'il n'existe pas de nations qui sont des formations sociales objectivement observables (Anderson).

Cette dernière différenciation nous amène justement au troisième axe de classification des théories des phénomènes nationaux : *l'axe substantialiste-constructiviste*. Sur cet axe, on peut classer les théories en fonction de la forme de réalité qu'elles concèdent à la nation. D'un côté, *les théories substantialistes* de la nation attribuent une réalité substantielle à la nation, c'est-à-dire une existence

¹³ Anthony Smith, qui est l'un des auteurs ayant popularisé l'opposition primordialisme-modernisme, considère qu'il emprunte aux deux conceptions.

comme entité sociologique réelle. La position substantialiste extrême d'un auteur comme Herder l'amène à réifier la nation, au point de la décrire comme un être conscient et vivant. Plus fréquemment, certains auteurs, surtout nationalistes, décrivent la nation en des termes durkheimiens, et lui concèdent une conscience ou, à tout le moins, lui attribuent les mêmes caractéristiques qu'une société durkheimienne (autonome et porteuse d'une morale). Cependant, la manière de substantialisme la plus courante, notamment parmi les non-spécialistes, consiste à définir la nation par l'énumération de caractéristiques objectives (Dumont, Wallerstein). On verra que Eric Hobsbawm classe les théories de la nations qui ont des définitions subjectives de la nation (volontaristes) comme des théories substantialistes parce qu'elles considèrent que des caractéristiques subjectives répandues dans une population donnée donnent naissance à une réalité sociologique objective.

Les théories constructivistes de la nation sont d'abord des critiques des théories substantialistes. Ces théories sont considérées comme constructivistes dans l'un ou l'autre des sens suivants : 1- elles considèrent que les nations sont des constructions idéologiques, à la limite des tromperies historiques partiellement volontaires (Hobsbawm) 2- elles considèrent que les nations sont des constructions strictement discursives, mais pas forcément idéologiques¹⁴ pour autant (Anderson,

¹⁴ Un concept idéologique est évidemment une construction discursive. Cependant, toutes les constructions discursives ne sont pas idéologiques du point de vue de Benedict Anderson. À la limite, avec son approche, on pourrait affirmer que le concept d'État est une construction discursive, puisque ce n'est qu'à travers une reconstruction mentale et langagière que l'on peut imaginer l'ensemble des activités de l'État comme un tout. Concrètement, étudier l'État revient à étudier l'activité séparée d'un ensemble d'individus exerçant une fonction à laquelle ils attribuent un sens grâce à leur faculté d'imaginer l'ensemble. Cela ne rend pas le concept d'État idéologique pour autant. Il est théorique, tant qu'il demeure modifiable. Morin établit correctement la différence entre une doctrine (que nous appelons idéologie pour des raisons de concordance avec les auteurs cités) et une théorie : « La théorie est un système d'idées structurant, hiérarchisant, vérifiant le savoir, de façon à rendre compte de l'ordre et de l'organisation des phénomènes qu'elle envisage. La théorie est dans son principe *ouverte* sur l'univers dont elle rend compte : elle y puise confirmation, et si les données la contredisant surgissent, elle procède à ses propres vérifications (sur les données), des révisions (sur son fonctionnement) et des modifications (sur elle-même). [...] La doctrine est la théorie qui affirme que sa vérité est définitivement

Greenfeld). Ainsi le constructivisme postule que la nation n'existe pas au sens d'une réalité observable indépendante du discours.

1.2 La tradition sociologique : la nation comme formation sociale

Avant le renouveau décisif des théories du nationalisme dans les années 1980, l'étude des phénomènes nationaux appartenait un peu à tout le monde. En l'absence de théorie solide, les auteurs se colletant aux « questions nationales », le faisaient en s'appuyant, d'une part, sur les idées de penseurs nationalistes comme Herder, Renan, Fustel de Coulanges et Karl Renner et, d'autre part, en convoquant mécaniquement des éléments de la tradition sociologique wébérienne et durkheimienne. Après la seconde Guerre mondiale, l'expérience des fascismes européens et la relation particulière qu'ils entretenaient avec le nationalisme contribua à imposer l'idée, dans plusieurs cercles intellectuels, que le nationalisme n'était autre chose qu'une doctrine idéologique aux effets dévastateurs.

Pour autant, le concept de nation ne subit pas la même désaffection que la doctrine qui l'exaltait. Les praticiens des sciences sociales étant souvent confrontés à leurs propres réflexes d'utiliser le concept de nation à des fins analytiques, il leur fallut, parfois, expliquer ce qu'ils entendaient par « nation ».¹⁵ Cela donna surtout lieu à des tentatives plus ou moins convaincantes de définition de la nation en des termes objectifs. Un exemple, parmi d'autres, la définition avancée par le sociologue Harry M. Johnson, résumée ainsi, et endossée, par Bilodeau et Léger : « [...] un territoire commun, une acculturation des différentes ethnies constituantes, l'auto-accroissement de la population et l'autonomie ou l'indépendance (sociologique) ».¹⁶

prouvée, et réfute tous les démentis du réel. » Morin, Edgar, *Pour sortir du XX^e siècle*, Paris, Fernand Nathan, 1981, p.71-72.

¹⁵ Même si, le plus souvent, ils se contentaient d'utiliser le concept sans autres précisions.

¹⁶ Bilodeau, Rosario et Roger Léger, *Classes sociales et pouvoir politique au Québec*, Montréal, Leméac, 1974.

De façon générale, ce type de tentative de définition permettait d'assimiler les nations à des sociétés durkheimiennes. Les sociétés durkheimiennes sont des formations sociales caractérisées par un fonctionnement auto-régulateur, elles sont auto-reproductives et elles suscitent l'attachement de leurs membres. Cet attachement rend possible le partage de règles d'action établies en fonction d'une normativité portée par l'ensemble de la société. Le concept de nation permettait, habituellement, d'établir et de justifier¹⁷ les limites de ces sociétés. Toutefois, il restait encore à expliquer l'origine de ces formations sociales supposées, tâche que, étrangement, on abandonna, le plus souvent, aux idéologues nationalistes.

C'est seulement du côté de sociologues fortement inspirés par la tradition wébérienne et le structuralisme que se démarquèrent quelques tentatives d'explication de l'origine de ces formations sociales étranges, par exemple celle de Immanuel Wallerstein. Cela s'explique, sans doute, par le fait que Weber, lui-même, s'intéressa aux liens qui s'établissent au sein de groupes partageant certaines caractéristiques communes, qu'il désigna par le vocable allemand de « *ständ* ». Reprenant le concept à son compte, Wallerstein a choisi de considérer la nation comme l'une de ses formes particulières. Il définit les *ständes* ainsi :

[...] des groupements sociaux qui ne sont pas constitués sur la base d'intérêts économiques [classes] ou de l'idéologie politique [partis], et qui incluent donc les ethnies, les races, les religions, les groupes linguistiques, les Ordres, et même les nations.¹⁸

Pour Wallerstein, les *ständes* ont des effets sociaux comparables à ceux des classes sociales. Dans le cas spécifique des nations, il attribue leur développement fulgurant à l'action des États modernes sur leurs populations. Dans sa perspective, les nations se forment pour des raisons fonctionnelles : les États tendent à homogénéiser leurs administrés pour accroître l'efficacité de la gouverne et de la

¹⁷ Autant analytiquement que politiquement.

¹⁸ Wallerstein, Immanuel, *Le Système du monde du XV^e siècle à nos jours : Capitalisme et économie-monde 1450-1640*, Paris, Flammarion, 1980, p. 8.

mobilisation. Ultiment, ce comportement des États s'expliquerait par le besoin de fractions de la classe dirigeante mondiale de s'adjoindre la solidarité d'une population pour mener à bien leurs luttes contre d'autres factions. C'est pourquoi l'origine des nations doit être recherchée, selon Wallerstein, dans la dynamique propre au système interétatique capitaliste.

1.3 Gellner : la nation comme corollaire de la modernité

Lorsque Ernest Gellner écrit *Nations et nationalismes*¹⁹, la rupture de ton est profonde. Avec le recul, on peut affirmer que ce livre jeta les bases d'un renouveau des théories de la nation et du nationalisme. L'originalité de Gellner, ou plus précisément son audace, réside dans le pari qu'il fit d'intégrer le nationalisme et la nation dans un schéma structuralo-fonctionnaliste général des sociétés. Ironiquement, le structuralisme qui avait longuement boudé la question nationale, lui préférant l'étude des « sociétés », allait être à l'origine d'un regain d'intérêt pour elle.

Le point de départ de la réflexion de Gellner est un constat qui hantera dès lors la théorie : les définitions civiques et ethnoculturelles de la nation sont, malgré certains mérites, inadéquates²⁰. Gellner choisit d'éviter le problème en se demandant d'abord ce qu'est le nationalisme et quel rôle il joue dans le fonctionnement des sociétés modernes. On lui doit d'ailleurs la plus célèbre définition du nationalisme comme le « ...principe politique qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes ».²¹ Cette définition, bien souvent citée hors contexte, risque de faire croire, au lecteur distrait, que Gellner prétend que le nationalisme constitue d'abord une doctrine politique ou une idéologie, alors qu'il tente précisément de démontrer le contraire.

¹⁹ Gellner, Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989. L'édition originale date de 1983.

²⁰ Ibid., p. 19.

²¹ Ibid., p. 11.

Certes Gellner considère que le nationalisme, au sens justement de cette première définition, constitue bien une doctrine politique, mais il juge plus avisé de désigner ce « nationalisme » comme la « doctrine (des) nationaliste(s) ». Davantage qu'une doctrine, le nationalisme est, selon lui, un phénomène séculaire de grande ampleur qui touche l'immense majorité des sociétés au moment de l'industrialisation, et qui n'a que peu à voir avec ce qu'on désigne habituellement comme une idéologie. Ce « nationalisme » est la forme de *lien collectif* qui permet l'établissement des sociétés modernes et favorise le développement des États modernes. Il existerait donc un lien implicite unissant le développement d'une société industrielle, le développement d'un État moderne et la prévalence d'un nationalisme, c'est-à-dire d'une forme *d'attachement* à l'État et à la société.

Cette compréhension du nationalisme renvoie dos-à-dos les positions nationalistes et « anti-nationalistes ». Tout influencé par Marx qu'il puisse être, Gellner s'en prend aux marxistes du vingtième siècle qui persistent à considérer le nationalisme comme un simple effet idéologique, détournant la fraternité « logique » des classes vers une fraternité « artificielle », celle de la nation. Le nationalisme est « un feu bien trop puissant » pour n'être, selon Gellner, que la conséquence des élucubrations philosophiques et du positionnement tactique d'une minorité. Il est l'une des *forces fonctionnelles* des sociétés industrielles, dont ces dernières ne semblent pouvoir se passer que fort difficilement (il ne donne d'ailleurs pas d'exemple). Ainsi, les nationalistes se fourvoieraient en jugeant le nationalisme comme étant une chose naturelle et indépendante du contexte qui est celui de l'industrialisme. Pire encore, le fait de penser qu'il existe un lien nécessaire entre les « caractéristiques nationales » d'un groupe et le développement nécessaire d'un nationalisme révélerait l'ignorance du lien étroit qui unissent l'État, la société et le nationalisme. Il avance que le nationalisme est d'abord la conséquence du

développement de la modernité et non la conséquence politique nécessaire de caractéristiques ethnoculturelles ou politiques particulières.²²

Avant de souligner certaines des questions que soulève la position de Gellner, il nous faut expliquer plus en détail le schéma structuralo-fonctionnaliste qui est à l'origine de cette position. Gellner est structuraliste dans la mesure où il considère que, d'une part, on peut déceler dans l'histoire humaine un nombre restreint de modes généraux d'organisation des sociétés et que, d'autre part, les structures propres à l'un ou l'autre de ces modes d'organisation peuvent être révélées par l'étude des différentes sociétés. Il est fonctionnaliste parce qu'il suppose que ces structures imprègnent la société de façon à en assurer le fonctionnement et la reproduction. C'est en repérant la *fonction* remplie par les institutions et les individus qu'il souhaite découvrir le schéma structurel d'une société et expliquer sa capacité de perdurer.

L'hypothèse historique structurelle de l'ouvrage de Gellner pose que les sociétés humaines furent essentiellement de trois types : les sociétés agraires ne connaissant pas l'écriture, les sociétés agraires connaissant l'écriture et les sociétés industrielles de « haute culture écrite ».²³ Laissant de côté les sociétés agraires ne connaissant pas l'écriture, Gellner s'évertue à mettre en évidence la structure générale des sociétés « agro-lettrées » et celle des sociétés industrielles de haute culture écrite.

Les premières se caractérisent par l'existence de classes dirigeantes formées de clercs, de militaires, d'administrateurs et, parfois, d'une élite marchande. Il existe une différenciation culturelle profonde entre ces diverses classes dirigeantes, différenciation qui tend à limiter les frictions et les mélanges, tout en renforçant l'unité culturelle de chacune. Ces classes sont également très différentes

²² Ibid., p. 177-184.

²³ Ibid., p. 21-22.

culturellement de la majorité de la population formée d'agriculteurs et de petits groupes d'artisans spécialisés, ayant très peu de contacts hors des cercles restreints de leur voisinage. Cette limitation des contacts (par absence de nécessité fonctionnelle) favorise la fragmentation culturelle de la paysannerie d'une société agraire.²⁴ Dans les sociétés agro-lettrées, seules certaines franges des classes dirigeantes ont véritablement besoin, fonctionnellement, de partager une langue commune. L'exemple de l'Europe du Moyen-Âge est représentatif de ces sociétés : le latin continua de servir de langue de communication entre les élites malgré qu'elle ne fut plus la langue maternelle de qui que ce soit au sein des classes paysannes et artisanes, les sociétés agraires favorisent plutôt la prolifération de dialectes locaux, du simple fait que l'unification linguistique ne représentait pas vraiment un avantage et que, de ce fait, aucune institution ne s'y dédiait. En fait, cette variabilité linguistique s'expliquerait ultimement par les impératifs fonctionnels centraux des sociétés agraires qui se limitent essentiellement à assurer la reproduction de la vie agricole.²⁵ Au sein de la paysannerie des sociétés agro-lettrées, les parents n'ont qu'à transmettre les gestes de toujours à leurs enfants pour en faire des répliques d'eux-mêmes à l'identique, selon un processus que Gellner nomme « l'endoformation ». Cette « reproduction à l'identique » caractérise toutes les sociétés agro-lettrées, ce qui explique l'évolution lente de ces sociétés. La minorité d'artisan se reproduirait également selon le même principe d'endoformation, bien adapté à la transmission lente des arts précis et complexes de l'époque agraire (outillage, meunerie...).

Cette endoformation suffit à assurer la reproduction des classes les plus nombreuses, mais doit s'accompagner de mécanismes « d'exoformations » destinés à une minorité d'individus, choisis selon des méthodes variables, par des institutions extérieures à la famille et au voisinage. Dans l'acception de Gellner, une exoformation est un apprentissage orchestré, au moins en dernière analyse, par des

²⁴ Ibid., p. 22-25.

²⁵ Les agriculteurs peuvent se contenter d'être en mesure de discuter avec les membres de leurs familles et leurs voisins.

institutions extérieures à la famille et au clan. Au sein des sociétés agro-lettrées, elle a pour fonction la reproduction des classes dirigeantes. C'est pourquoi toute exoformation se trouve grandement simplifiée par l'usage d'une langue commune. Sans entrer dans les raffinements de l'analyse de Gellner, ajoutons que les sociétés agro-lettrées ont régulièrement utilisé la méthode de la castration, réelle ou symbolique, une castration symbolique étant une interdiction d'avoir des enfants légitimes, pour assurer la fidélisation aux impératifs fonctionnels de l'ensemble de la société de certaines strates des classes dirigeantes. Ce procédé de castration est lié au processus d'exoformation, car la castration est justifiée dans un univers symbolique qui doit être transmis aux « castrés ». Pour reprendre l'exemple de l'Europe médiévale, les ecclésiastiques furent symboliquement castrés par la consigne leur empêchant de se marier, alors que l'empire chinois pratiqua la castration réelle sur certains de ses guerriers (les eunuques). Les janissaires de l'empire Ottoman étaient pour leur part castrés symboliquement en ce sens qu'ils étaient retirés très jeunes de leurs familles et rendus, par là même, complètement indépendants des impératifs de reproduction des familles paysannes, dont ils provenaient le plus souvent.²⁶

Alors que les économies des grandes sociétés agro-lettrées du passé dépendaient intimement de la transmission familiale du savoir faire paysan et artisan, celles des sociétés industrielles reposeraient, selon Gellner, sur la capacité des travailleurs d'effectuer des tâches fragmentaires, en ce sens qu'elles ne sont que l'un des rouages de la production d'un bien ou d'un service. Or ces tâches, si on les compare aux arts complexes des artisans, sont d'un degré de précision et de complexité moindre. La position de Gellner semble paradoxale compte tenu de l'association évoquée plus haut *entre haute culture écrite et société industrielle*, mais c'est simplement parce que cette *haute culture écrite* n'est *haute* qu'en regard de la culture paysanne des sociétés agraires. Les ouvriers et les autres travailleurs des sociétés industrielles œuvrent majoritairement dans un domaine de travail pour

²⁶ Ibid., p. 48-56.

lequel ils ont plus ou moins été spécialisés. Dans de nombreux cas, ils parviennent à faire leur travail parce qu'ils possèdent les compétences de base que leur transmet un système d'éducation centralisé : l'écriture, la lecture, l'utilisation orale de la langue *nationale* et les mathématiques. Une portion importante d'entre eux a tout de même reçu une formation spécialisée de quelques mois ou quelques années, rarement plus, sauf pour les « super-spécialistes » qui appartiennent à une élite (avocats, médecins, ingénieurs, professeurs, etc.). En comparaison de la formation toujours perfectible des artisans capables de produire en entier un bien ou un service, ou encore celle des paysans apprenant lentement les gestes simples et précis de leurs parents, les membres des sociétés industrielles sont peu « spécialisés ».²⁷ En revanche, leurs capacités de lire et de communiquer dans la langue nationale les rendent aptes à occuper la majorité des emplois disponibles. Les simples faits de pouvoir lire des instructions standardisées et de développer des capacités élaborées de communication sociale font d'eux des travailleurs très polyvalents et porteurs d'une culture générale qui tend vers l'homogénéité.²⁸

L'une des institutions-clé de la société industrielle est donc l'école centralisée qui procure une formation de type général quelque peu semblable à celles qui étaient destinées aux clercs dans les sociétés agraires. En un sens, prétend Gellner, les sociétés industrielles tendent à transformer la population entière en clercs, par l'intermédiaire du système d'éducation. L'école centralisée accomplit également une seconde fonction importante dans les sociétés industrielles en favorisant la dépendance des individus à l'endroit de la société entière. Dans une société industrielle, les individus ne peuvent plus compter uniquement sur leurs familles pour s'assurer les moyens de survivre et c'est par le biais des emplois, qui exigent une scolarisation, qu'ils peuvent désormais gagner leur vie. L'école, institution symboliquement et structurellement reliée à l'ensemble de la société, favorise une dépendance nouvelle des individus à l'endroit de la société. Du même coup, les

²⁷ Gellner emploi « spécialisé » au sens usuel français de « qualifié ».

²⁸ Ibid., p. 55-61.

solidarités familiales qui, dans une société agraire reposent, sur l'interdépendance familiale, tendent à s'éroder pour faire place à une solidarité qui est la contrepartie de la dépendance à l'endroit de la société.²⁹

Ce faisant, les sociétés industrielles tendent à transformer l'ensemble des membres de la société par des procédés d'exoformation, plaçant ainsi la multitude dans une position de dépendance quelque peu analogue à celle des clercs des sociétés agro-lettrées. La conséquence fonctionnelle de la mise en place des structures de la société industrielle est donc naturellement le développement de sentiments de solidarité, de dépendance et d'appartenance à l'endroit de la société, qu'on peut représenter symboliquement comme un corps : la nation.³⁰ Le nationalisme, en un sens général, est donc *une conséquence fonctionnelle de l'industrialisme*, dont l'État est habituellement l'architecte principal, car il est l'outil de cette centralisation. L'acception analytique du nationalisme que Gellner retient se distingue de l'idéologie nationaliste, que l'on peut par ailleurs légitimement questionner. Le nationalisme est un mécanisme dialectique, à la fois cause et conséquence de la modernité socio-économique qui soutient la cohérence des sociétés modernes. Compris en ces termes, le nationalisme n'a nullement besoin des nationalistes pour exister et les anti-nationalistes ne peuvent véritablement lui nuire.

1.4 Anderson et Hobsbawm : la nation construite

Un peu comme celle de Gellner, l'œuvre de l'historien marxiste Eric Hobsbawm a subi l'influence décisive des idées structuralistes. Toutefois, sa contribution au sous-champ de la théorie du nationalisme révèle peu cette influence et semble marquée davantage par les courants constructivistes des sciences sociales de la fin du vingtième siècle. Chose certaine, et il ne s'en cache pas, son

²⁹ Ibid., p. 36-61.

³⁰ Ibid., p. 64-81.

livre *Nation et nationalisme depuis 1780*³¹ est autant une prise de position politique internationaliste qu'une contribution théorique. C'est certainement l'un des défauts de l'ouvrage, mais il a l'avantage de rendre sa lecture plus transparente.

L'étude de Hobsbawm débute, à l'instar de celle de Gellner, en soulevant la question « Qu'est-ce qu'une nation ? ». Son analyse préliminaire des définitions proposées dans le passé, surtout celles de nationalistes du passé, le conduit à classer ces définitions selon qu'elles proposent une *définition objective* ou *subjective* de la nation. Les définitions *objectives* sont celles qui tentent de dresser la liste des caractéristiques sociologiques objectivement observables des nations, en dehors de la conscience des individus qui la composent. Selon Hobsbawm, et cette position est aujourd'hui partagée par une majorité de chercheurs, les définitions objectives souffrent soit de n'être jamais en mesure d'englober *tous* les groupes qu'on désigne usuellement comme des nations, soit d'englober des groupes qui de toute évidence ne sont pas des nations.³² Il ajoute que des caractéristiques souvent attribuées aux nations (ethnie commune, langue commune, etc.) sont souvent floues et, elles-mêmes, mal définies, ce qui contribue à rendre ces définitions douteuses.³³

Les définitions *subjectives* de la nation, qu'il cite en exemple, sont celles de Renan (« un plébiscite de tous les jours ») et du marxiste Karl Renner (une appartenance librement et individuellement choisie). Ces définitions sont subjectives parce qu'elles reposent sur l'action consciente des membres des dites nations. Or, souligne Hobsbawm, du point de vue des sciences sociales, une approche ainsi « subjectiviste » pose un problème logique. Accepter de définir les nations par la

³¹ Hobsbawm, Eric, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992.

³² Citons quelques exemples. Une définition de la nation qui suppose la pratique d'une langue commune exclurait d'emblée l'Inde, la Suisse ou le Maroc. De même, une définition qui accorderait beaucoup d'importance à la langue, la culture, les mœurs communes, pourrait bien faire des Etats-Unis et de l'Australie une seule et même nation, ce qui défie le sens commun.

³³ Ibid., p. 19-22.

conscience ou la volonté des individus qui les composent, c'est affirmer tautologiquement que les nations sont composées de gens qui appartiennent à ces nations.³⁴ En outre, cela laisse en plan ce qui doit être expliqué par une théorie des phénomènes nationaux : le développement de cette conscience nationale.

Puisque les définitions objectives et subjectives de la nation ne permettent pas de fournir un concept clair de la nation, Hobsbawm, reprenant son chapeau d'historien, traque l'histoire du mot « nation » dans les principales langues occidentales. Son constat est clair et sans appel : le sens usuel du mot « nation » ne date véritablement que de la seconde moitié du 19^{ème} siècle et est contemporain du développement du nationalisme. Pour Hobsbawm, la conclusion s'impose : le nationalisme a inventé le concept moderne de nation en s'appuyant sur des appartenances supralocales, religieuses ou institutionnelles, auxquelles il a donné un sens nouveau.³⁵

Hobsbawm reprend à son compte la première définition du nationalisme de Gellner (l'idée de congruence entre l'espace politique et la nation) et conclut que le nationalisme n'est rien d'autre que la construction de l'illusion de l'existence des nations. Empruntant l'expression de Anderson, Hobsbawm conclut que les nations ne sont que des « communautés imaginées », ce qui, manifestement, signifie pour lui que les nations se substituent à des communautés « réelles », c'est-à-dire des réseaux humains véritables et non simplement *conçus* comme réels.³⁶ Il réfère par là à des communautés du type villageois, mais aussi aux classes sociales dont la proximité de l'expérience serait plus « réelle ».

Replacée dans le contexte du positionnement internationaliste de son auteur, cette assertion n'a rien de surprenant, cependant elle étonne quelque peu par la

³⁴ Ibid., p. 22-25.

³⁵ Ibid., p. 35-151.

³⁶ Ibid., p. 91-92.

maladresse de ses emprunts. D'abord, nous l'avons constaté dans la section précédente, Gellner s'évertue à distinguer le nationalisme comme courant idéologique et le nationalisme comme manifestation institutionnelle et individuelle de la structure de la société industrielle. Hobsbawm semble décidé à écarter toute étude du substrat sur lequel peuvent prendre racine les discours nationalistes, ce qui lui évite de se questionner sur la facilité avec laquelle les discours nationalistes prennent racine. Mais, plus inquiétant encore, Hobsbawm reprend la définition de la nation de Anderson en lui attribuant un sens contre lequel Anderson avait lui-même mis en garde ses lecteurs, celle d'une « communauté irréaliste » opposable aux « communautés réelles ». On comprendra que, sur le plan cognitif, le concept de « communauté imaginée » prend le contre-pied de la position « substantialiste » ou « essentialiste » de ceux qui adoptent une définition objective ou subjective de la nation. Mais elle est porteuse d'un écueil que Anderson voulait justement éviter.

Fort conscient lui aussi de la difficulté inhérente à toute tentative de circonscrire le concept de « nation » à l'aide de définitions essentialistes, Anderson a voulu forger une définition qui révèle le contenu discursif du concept de nation, tout en décrivant le contexte matériel qui explique son essor. De prime abord, Anderson, qui se rapproche ainsi de Gellner, rejette, par avance, la thèse de Hobsbawm selon laquelle le nationalisme construit des communautés irréelles relevant de la duperie. Il ne réfute pas que le nationalisme puisse être l'un des outils « d'invention » d'une nation, mais il insiste pour rappeler que toutes les communautés d'une certaine envergure, dont les dimensions dépassent celle du voisinage immédiat des individus, comme les classes sociales ou les communautés religieuses, n'existent qu'à travers le partage d'un acte d'imagination.³⁷

Les nations ne font pas exception à cette règle, elles sont des communautés *imaginées* et elles ne sont pas les seules. Si, comme Hobsbawm, Anderson avait accepté sans précision cette définition, on aurait pu lui objecter, comme le fait

³⁷ Anderson, Benedict, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 19-20.

Hobsbawm pour certaines définitions essentialistes, que sa définition englobe de nombreux groupes qui ne sont, de toute évidence, pas des nations. Cependant, Anderson précise que ces *communautés imaginées* sont *imaginées* d'une manière précise. Elles sont *imaginées* « parce que même les membres de la plus petite des nations ne connaîtront jamais la plupart de leurs concitoyens : jamais ils ne les croiseront ni n'entendront parler d'eux, bien que dans l'esprit de chacun vive l'esprit de leur communion ». ³⁸ Elles sont *imaginées comme limitées*, parce qu'aucune nation n'est envisagée comme coextensive à l'humanité entière. ³⁹ Elles sont *imaginées comme souveraines*, au moins en potentiel, en ce sens qu'on les représente comme des êtres collectifs aspirant à la liberté. ⁴⁰ Finalement, elles sont « imaginée[s] comme [des] communauté[s] parce que, indépendamment des inégalités et de l'exploitation qui peuvent y régner, l[es] nation[s] sont] toujours conçue[s] comme [des] camaraderie[s] profonde[s], horizontale[s] ». ⁴¹

Anderson propose donc une définition qui décrit la nation comme le résultat d'un acte d'imagination collective. Bien qu'imaginée, on pourrait dire imaginaire ⁴², la nation joue sociologiquement un rôle comparable à une communauté reposant sur le contact objectif. Les nations jouent un rôle politique important depuis qu'elles ont remplacé, en Europe d'abord, d'autres communautés imaginaires : les royaumes dynastiques et les communautés religieuses. Avant la modernité, plusieurs espaces trouvaient leur cohérence politique et voyaient légitimer les pouvoirs qui régnaient sur eux par une religion (ou une croyance apparentée) commune. Ces « communautés religieuses » trouvaient leur cohérence grâce à l'utilisation par des

³⁸ Ibid., p. 19.

³⁹ Ibid., p. 20.

⁴⁰ Ibid., p. 20.

⁴¹ Ibid., p. 21.

⁴² Pierre-Emmanuel Dauzat, le traducteur français de *imagined communities*, a fait le choix risqué d'employer les deux termes pour distinguer deux acceptions de « imagined ».

clercs d'une langue liturgique, ayant souvent perdu la parole⁴³, et, parfois, d'une langue administrative. Le latin, l'arabe classique, le chinois idéogrammatique; toutes langues écrites à la main⁴⁴, formaient la *base matérielle* de l'unification de la chrétienté, des empires arabes et de l'empire du milieu.⁴⁵

Pour Anderson, l'invention de l'imprimerie et le développement du capitalisme créèrent une conjoncture particulière en Europe. Cette conjoncture a été étudiée en détail par Elizabeth Eisenstein dans *La révolution de l'imprimé*⁴⁶, livre dans lequel elle avance que le développement du capitalisme de l'imprimé est l'événement le plus directement responsable du développement de la modernité européenne et en particulier de la création, la stabilisation, puis la domination des langues vernaculaires européennes. Elle y explique notamment de quelle manière les impératifs de vente et de rentabilité du capitalisme favorisèrent un petit nombre de langues vernaculaires au détriment du latin. Les libraires et les imprimeurs, souvent libraires-imprimeurs, avaient tout à gagner à exploiter l'immense marché potentiel du livre écrit dans une langue plus accessible, tout en privilégiant des transcriptions proches des dialectes les plus parlés, au détriment des dialectes moins parlés. Selon l'analyse proche qu'en fait Anderson, le développement des langues vernaculaires aurait permis la création d'un lieu d'échange plus précis que l'échange dialectal et plus accessible que le latin. Ainsi, elles auraient favorisé l'épanouissement d'un sentiment nouveau d'immutabilité, transmis par la fixité plus grande des langues écrites, et fourni un outil puissant de gouverne.⁴⁷

⁴³ Pour reprendre le bon mot de Fernand Braudel qui distingue les langues « mortes » de celles qui ont toujours un usage reposant étroitement sur l'écrit.

⁴⁴ Bien qu'une forme d'imprimerie fastidieuse soit apparue précocement en Chine.

⁴⁵ Ibid. p. 29-32.

⁴⁶ Eisenstein, Elizabeth L., *La révolution de l'imprimé à l'aube de l'Europe moderne*, Paris, Hachette, 2003.

⁴⁷ Anderson, Benedict, op. cit., p. 55-56.

Anderson soutient que « l'invention » européenne de l'imprimerie, les particularités du capitalisme et « la fatalité de la diversité linguistique »⁴⁸ ont rendu possible le développement de l'idée de nation.⁴⁹ La possibilité d'imaginer une nation serait née, plus précisément, du développement successif d'une littérature nationale et de la presse écrite. La lecture dans une langue nationale aurait transformé profondément le rapport au temps, notamment parce que le roman et la presse fournissent « les moyens techniques de "re-présenter" le *genre* de communauté imaginée qu'est la nation ».⁵⁰ Le roman favorise une conception « calendaire » du temps, qui permet une juxtaposition de l'action des individus dans des contextes similaires, sans qu'ils n'aient de contacts entre eux. Les protagonistes des nouvelles quotidiennes sont, eux aussi, représentés comme partageant un contexte commun.⁵¹

Considérer ainsi la nation comme une « communauté imaginée », apparue dans un certain contexte matériel, constitue certainement un pas décisif pour l'étude des phénomènes nationaux. Cependant, cette définition comporte tout de même quelques lacunes. D'une part, elle a le défaut de ne pas vraiment nous informer sur la(les) conscience(s) qui imagine(nt). Qui donc imagine ? Les individus ? Tous ? Tous de la même manière ? Sinon pourquoi y a-t-il des variations ?

1.5 La « nation », une impasse terminologique ?

Que doit-on retenir de ce tour d'horizon des théories de la nation et du nationalisme ? En premier lieu, concédons que la critique constructiviste des définitions essentialistes tient la route. Ces dernières ne permettent de catégoriser des formations sociales qu'au prix d'une variabilité arbitraire des critères ou de

⁴⁸ Ibid., p. 54.

⁴⁹ Ibid., p. 54.

⁵⁰ Ibid., p. 37.

⁵¹ Ibid., p. 37-57.

l'utilisation tautologique du sentiment d'appartenance des individus. Il demeure pourtant que les théoriciens constructivistes échouent, malgré l'attention qu'ils portent à ce problème de définition, à proposer une solution de rechange satisfaisante. Lorsque Eric Hobsbawm, à l'instar de la majorité des opposants aux doctrines nationalistes, affirme que les nations sont de simples inventions idéologiques, il devrait expliquer comment ces simples inventions idéologiques parvinrent, et parviennent encore, à mobiliser aussi facilement les masses de ces derniers siècles. La référence à la nation, à la patrie ou l'usage du nous collectif sont d'une si grande efficacité politique qu'il est improbable que leur puissance d'évocation s'explique uniquement par une erreur ou une duperie. Cela ne signifie pas *a contrario* que les nations « existent », sont des formations sociales objectives, mais doit nous faire réaliser que la puissance politique de la terminologie *nationalisante* ne s'explique pas seulement par des conjonctures idéologiques.

En sciences sociales, les concepts doivent être au service des objectifs de connaissance, et non le contraire. Or, il semble que le concept de nation soit devenu l'écueil récurrent des tentatives de théorisation des phénomènes nationaux. En même temps, l'usage des concepts peut parfois devenir lui-même un enjeu de connaissance. C'est le cas lorsqu'on s'intéresse aux phénomènes « nationaux ». Il serait insatisfaisant de proposer leur étude sans se pencher sur l'usage du mot « nation ». Ainsi la première question que l'on doit poser n'est pas *qu'est-ce qu'une nation ?* mais plutôt *en quoi le concept de nation est-il utile à l'étude des phénomènes nationaux ?* Dans les paragraphes suivants, je tenterai d'en esquisser la réponse.

Il n'est nullement nécessaire de démontrer que l'usage du mot « nation » est courant en politique, un rapide tour d'horizon de l'histoire politique des deux derniers siècles suffit à nous en convaincre. La relative ancienneté de cet usage a été, pour sa part, mise en évidence dans l'ouvrage de Liah Greenfeld *Nationalism : Five*

*Roads to Modernity*⁵² qui le fait remonter au 16^{ème} siècle britannique.⁵³ Bien que Greenfeld ne semble pas partager l'opinion d'Hobsbawm⁵⁴ sur le caractère récent de l'usage politique contemporain du mot nation, les deux auteurs montrent, sans l'ombre d'un doute, que le sens du mot « nation » a fait l'objet de transformations au fil des siècles. C'est peut-être cette malléabilité du sens politique du mot « nation » qui constitue la première clé du puzzle.

Le mot « nation » a mobilisé les populations de nombreux coins du monde, dans des circonstances politiques très diverses et a servi les causes les plus contradictoires. C'est au nom de la nation qu'on a voulu maintenir le joug colonial (l'Algérie française), mais c'est aussi en son nom que l'on mobilisa les populations colonisées contre les États coloniaux. Si les guerres les plus diverses furent déclenchées en son nom, on a également souvent élaboré des politiques progressistes au nom de la solidarité nationale (la Révolution tranquille québécoise et l'interventionnisme canadien⁵⁵ en sont deux exemples). Et s'il était possible de demander à chaque politicien du vingtième siècle de définir cette nation à laquelle ils se réfèrent, chacun aurait probablement offert une définition différente. Il est fort probable qu'un politicien fédéral indien n'évoquera jamais la langue commune comme critère de l'existence d'une nation, alors qu'un politicien québécois ou

⁵² Greenfeld, Liah, *Nationalism : Five Roads to Modernity*, Boston, First Harvard University Press, 1993.

⁵³ Ibid., p. 31-35.

⁵⁴ Ibid., p. 85-89.

⁵⁵ Pierre-Elliott Trudeau, ennemi théorique du nationalisme, n'écrivit-il pas : « Un des moyens de contrebalancer l'attrait du séparatisme, c'est d'employer un temps, une énergie et des sommes énormes au service du nationalisme fédéral. [...] Il faut affecter une part des ressources à des choses comme le drapeau national, l'hymne national, l'éducation, les conseils des arts, les sociétés de diffusion radiophonique et de télévision, les offices du film. Il faut lier le territoire par un réseau de chemins de fer, de routes, de lignes aériennes, protéger la culture et l'économie nationale par des taxes et des tarifs douaniers, élaborer une politique visant à la propriété des ressources et de l'industrie par les nationaux ». Trudeau, Pierre Elliott, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967, p. 204.

catalan y sera plus enclin. De même, quel politicien américain affirmera que l'appartenance à une église constitue un critère de définition de la nation ? Il en irait peut-être autrement pour un politicien irlandais ou sikh du vingtième siècle.

La définition du mot « nation » par un agent politique, entendu en un sens large qui dépasse le cadre étroit du pouvoir, est tributaire du contexte politique dans lequel il se trouve. Pas uniquement par calcul, bien que cela puisse être le cas, mais également parce que la nature nationale du peuple auquel il s'adresse ne fait souvent aucun doute pour lui, puisqu'elle appartient au domaine des croyances largement partagées. Cependant, dans certaines circonstances, la nature exacte de la « nation » à laquelle il appartient peut être difficile à déterminer. Un acteur politique né à Montréal devra probablement choisir entre l'idée qu'il appartient à une nation québécoise, à une nation canadienne, une nation canadienne-française, ou pire pour l'analyste, à plusieurs de ces nations à la fois. Ce choix sera influencé par différentes expériences reliées aux institutions et aux individus qu'il aura côtoyés. En somme, il fera un choix entre des « nations » différentes, qui correspondent à autant de discours mis de l'avant par des institutions et des individus différents.

Suivons à nouveau ce politicien montréalais et supposons qu'il soit maintenant convaincu qu'il appartient à une nation québécoise. Il n'est encore qu'à mi-chemin, car il lui faudra maintenant déterminer quels individus sont contenus dans cette nation. Anderson pense que les nations sont des communautés « qui s'imaginent » comme limitées. Je ne suis pas certain de comprendre comment une entité abstraite peut « s'imaginer », mais, chose certaine, notre politicien montréalais, lui, devra probablement un jour s'imaginer les limites de sa nation. Si d'aventure on le nomme ministre des affaires autochtones du Québec, il lui faudra se demander si les autochtones appartiennent à des premières nations (comme le croit l'Assemblée nationale), s'ils appartiennent à la nation québécoise, ou encore, s'ils font partie des deux. Si, plutôt, il se laisse tenter par le radicalisme et rejoint le groupuscule imaginaire « Le mouvement des Québécois irascibles en colère », qui considère, notamment, que les anglophones du Québec sont exclus de la nation

québécoise, il lui faudra déterminer si l'on peut naître de parents haïtiens ou pakistanais et entrer dans la nation québécoise.

Le sens politique que l'on attribue au mot nation, à l'un de ses substituts (patrie, peuple, société⁵⁶) ou à l'un de ses noms propres⁵⁷ varie en fonction de l'effet des institutions sur les acteurs politiques et des postures rhétoriques de ceux-ci. Il nous est donc possible de répondre une première fois à notre question de départ (*en quoi le concept de nation est-il utile à l'étude des phénomènes nationaux ?*) : le *concept* de nation est utile pour désigner le *concept* auquel se réfèrent plusieurs agents politiques (institutions et individus) pour déterminer le contenu, les caractéristiques et les limites de la communauté à laquelle ils *s'imaginent* appartenir. Cependant, en l'état, cette première réponse exige quelques développements.

Choisir, comme je le fais, de définir un *concept* comme étant un *concept* peut sembler tautologique, mais ce n'est là qu'une apparence. Suivant en cela Bourdieu, Brubaker et Cooper⁵⁸, je juge qu'il est très utile de distinguer une *catégorie de la pratique* d'une *catégorie d'analyse*. Une catégorie de la pratique est une catégorie employée en dehors du champ scientifique, alors qu'une catégorie d'analyse est une catégorie employée à l'intérieur de ce champ. Dans cet esprit, il est possible d'imaginer qu'une catégorie de l'analyse puisse servir à désigner une catégorie de la pratique. Le concept de « nation », en tant que catégorie pratique dans le champ politique, a un sens en constante transformation. Il est l'objet d'un *rapport de force* qui tend à lui imprimer un certain contenu plutôt qu'un autre, mais il a toujours la

⁵⁶ Parfois « patrie », « société » et « peuple » sont employés au sens de « nation » dans la langue politique. Cependant, il arrive qu'ils soient clairement discernés.

⁵⁷ La Russie, l'Angleterre, etc. Encore une fois, on peut employer « Angleterre » au sens de « nation anglaise », mais aussi dans d'autres sens, par exemple géographique.

⁵⁸ Brubaker, Rogers et Frederick Cooper, « Beyond "identities" », *Theory and Society*, Vol. 29, No 1, 2000, p. 1-47.

même fonction, au moins depuis le 19^{ème} siècle⁵⁹, de définir une communauté. Dans le champ politique, ce sens en mutation constitue une sorte d'avantage pratique pour le concept, car ceci le rend plus rassembleur. Ainsi, pour les sciences sociales la nation doit être, en premier lieu, analytiquement envisagée comme une catégorie pratique ayant un sens variable. La définition analytique d'une nation est donc un concept de nation (catégorie pratique).

Mais doit-on aller au-delà et trouver une définition analytique de la nation qui, cette fois, tenterait de déterminer lequel des sens attribués *par la pratique politique* constitue la définition analytique de la nation ? Autrement dit, pour revenir à ma question : est-il utile à l'étude des phénomènes nationaux de définir analytiquement le concept de « nation » autrement que comme une catégorie de la pratique ? À l'instar de Brubaker et Cooper⁶⁰ j'avance qu'une telle définition n'est pas pertinente pour trois raisons. Premièrement, en tant que catégorie de la pratique, le concept de « nation » a un sens si variable et si politisé que toute tentative de définition analytique serait entravée par l'interaction avec les luttes politiques qui entourent la définition pratique de la nation. Deuxièmement, le concept pratique de « nation » est presque toujours réifiant et son utilisation analytique évoque trop un objet réifié.⁶¹ Enfin, les sciences sociales disposent d'un concept proche, qui a l'avantage d'être plus polyvalent, moins politisé et dont l'aspect réifiant a été longuement discuté : celui de « société ».

⁵⁹ Si on se fie à l'analyse prudente de Hobsbawm.

⁶⁰ Ibid., p. 4-6.

⁶¹ Ibid., p. 6.

CHAPITRE II

LA NATION COMME CATÉGORIE DE LA PRATIQUE POLITIQUE

Jusqu'ici, il a été avancé que le concept de nation gagnait à être considéré d'abord comme un concept de la pratique politique, plutôt que comme un concept analytique. J'avance également que le concept pratique de nation réfère à une catégorie, c'est-à-dire qu'il a comme utilité première de permettre un classement. En tant que catégorie, la nation permet aux agents politiques (acteurs politiques et institutions) de définir les contours d'un groupe humain auquel ils se réfèrent ou s'adressent.

J'évoquais plus haut quelques raisons pour lesquelles il m'apparaît préférable que les sciences sociales n'élaborent pas un concept purement analytique de nation. La plus importante d'entre-elles est que le concept politique de nation a un contenu très variable dans un champ politique donné. Ce contenu est l'objet de luttes constantes entre les agents à l'intérieur dudit champ politique. Par exemple, au Canada et au Québec, non seulement plusieurs conceptions « théoriques » concurrentes de la nation cohabitent, mais en plus, les agents ont lutté historiquement pour établir l'appartenance aux nations québécoise, canadienne-française et canadienne, voire à l'une des Premières nations. Ainsi, les définitions « théoriques » de la nation ont eu tendance à étrangement correspondre aux besoins politiques de ceux qui les avançaient. Fernand Dumont, qui concevait la « nation québécoise » comme une invention absurde bien incapable de faire disparaître « par la magie du vocabulaire »⁶² la très réelle « nation canadienne-

⁶² Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1997, p.66.

française » supposait, bien qu'il lui fût difficile d'établir une définition acceptable du concept de nation, qu'il demeurait évident qu'une nation est d'abord « une communauté de destin », dont attestent un certain nombre de traits communs. La langue et la religion en sont deux qu'il retint dans le cas de la nation canadienne-française.⁶³

La définition de Dumont constitue un archétype intéressant de concept de nation parce qu'elle suppose une certaine dose de réflexivité. Tout nationaliste qu'il fut, Dumont concevait tout de même qu'une définition objective de la nation soit difficile à atteindre. Sa « communauté de destin » renvoie à la communauté imaginée de Anderson. En revanche, Anderson dirait que c'est moins le destin commun qui fait la nation que la capacité, pour une communauté, d'imaginer ce « destin commun ». Réitérons ici la réserve exprimée dans le chapitre précédent au sujet du concept de Anderson : elle a le défaut de ne pas mettre l'accent sur l'agent qui imagine. Qui donc imagine la communauté de destin ? Chose certaine, Fernand Dumont imaginait bien ce « destin commun » et, par là, cette communauté, sujet de ce destin. De plus, sa conception reflétait certainement celle de plusieurs de ses contemporains. Mais certainement pas celle de tous.

Du point de vue des sciences sociales ce qui importe est de comprendre que les conceptualisations de la nation peuvent varier fortement, quoiqu'il existe certaines limites à cette variabilité. Chaque concept de nation partage quelques caractéristiques avec tous les concepts de nation. Cependant, et c'est en partie ce qui rend peu utile la création d'un concept analytique de nation autre que celui qui sert à désigner le concept pratique, tout concept de nation comporte *toujours*, en plus de ces caractéristiques communes, d'autres particularités qui, elles, ne sont pas communes à tous les concepts de nation. Celles-ci sont pourtant indispensables pour en faire un concept opérationnel (politiquement). Les sections suivantes examinent ces caractéristiques en détail.

⁶³ Ibid. p. 53-55.

2.1 Le contenu nécessaire d'un concept de nation

Nous l'évoquons dans le premier chapitre, Anderson considère que les nations sont des communautés « qui s'imaginent » comme *limitées*, en ce sens qu'aucune n'est coextensive à l'humanité. Cette « limitation » constitue un bon point de départ pour décrire le contenu commun à l'ensemble des concepts de nation. La « nation », de même que le concept parent de peuple⁶⁴, désigne invariablement un groupe d'humains qui n'est pas constitué de toute l'humanité. Mais ce caractère limité a cependant un revers, puisque le concept de nation ne sert jamais à désigner de très petits groupes.

Un concept de nation *délimite toujours un groupe d'humains inférieur numériquement à l'ensemble de l'humanité, mais comptant un nombre d'individus largement supérieur au nombre d'humains qu'une personne est en mesure de bien connaître dans toute sa vie*. Il existe, en effet, quelques cas d'utilisation du concept de nation pour désigner des communautés assez restreintes, par exemple certains usages du concept de « Première nation » ne réfèrent qu'à quelques centaines de personnes en Amérique du Nord. Ces quelques cas mis à part, l'immense majorité des concepts de nation réfère à *un nombre d'individus largement supérieur au nombre d'humains qu'une personne est susceptible de rencontrer dans toute sa vie*.

Puisque cette catégorie n'inclut pas l'ensemble de l'humanité, un concept de nation *définit* toujours, au moins implicitement, *les modalités d'appartenance à ce groupe humain*. Tous n'appartiennent pas à une « nation » donnée. Le concept de nation n'a de sens que s'il distingue une population des autres et qu'il explique ce qui est la source de cette distinction, quelle qu'elle soit. Et cela regarde forcément les individus : certains appartiennent à la nation et d'autres non. Le même concept d'une nation, par exemple la « nation allemande », peut se voir attribuer un contenu

⁶⁴ Qui, rappelons-le, n'est pas toujours synonyme de nation. Toutefois, le lecteur de ce chapitre doit garder à l'esprit qu'un concept de nation peut parfois être le référent d'autres termes.

assez différent selon l'agent politique qui l'évoque. Ainsi, un néo-nazi français considérera qu'une appartenance ethnique française « incontestable » fera du nouveau-né un membre de la nation, tandis que l'État français contemporain met de l'avant une conceptualisation beaucoup plus inclusive de l'appartenance à la même nation française.

En outre, un concept de nation ne s'inscrit jamais uniquement dans le présent. Autrement dit, aucun ne fait l'économie d'une référence à un passé de la nation. Un concept de nation suppose forcément que celle-ci existât avant que le plus vieux de ses membres n'ait vu le jour. Cette existence préalable est une conviction nécessaire à tout concept de nation : elle affirme le lien qui unit ceux qui vivent aujourd'hui à d'autres qui vécurent auparavant. Ce sont donc des individus ayant vécu autrefois qu'un concept de nation relie symboliquement avec d'autres vivant dans le présent. Ce lien, les concepts de nation l'établissent en *affirmant une ressemblance significative entre ce groupe d'humain et d'autres groupes formés par d'autres humains ayant vécu auparavant*. Ces groupes d'humains du passé ne sont cependant pas choisis au hasard : *une proportion plus ou moins significative d'entre eux sont les ancêtres d'une portion plus ou moins significative des individus conceptualisés comme des membres actuels de la nation*. On comprendra mieux cette caractéristique d'un concept de nation en évoquant deux exemples : celui d'un certain panarabisme et celui d'un certain sionisme. Ces exemples sont favorables à l'analyse parce qu'il existe de nombreux nationalistes panarabes et une proportion significative de sionistes qui font remonter les origines de leur nation respective à des temps très anciens.

Il est évident, d'un point de vue historique, que la plupart des gens qui naissent dans les pays arabes ne sont pas des descendants directs des tribus de l'actuelle Arabie saoudite, premiers locuteurs de l'arabe.⁶⁵ Les habitants du

⁶⁵ À tout le moins de cette langue qui préfigurerait les langues arabes dialectales d'aujourd'hui et les versions écrites employées par les médias et dans la liturgie. Concevoir ces pratiques langagières disparates comme les variations d'une même langue est tout aussi recevable que de les concevoir en termes de langues multiples mais apparentées.

Maghreb, même ceux ayant l'arabe comme langue maternelle, comptent parmi leurs ancêtres au moins autant, si ce n'est davantage, de membres des tribus berbères, de colons venus du cœur des empires romain et ottoman et de phéniciens que de bédouins provenant de la région qui est aujourd'hui l'Arabie Saoudite. Pourtant, la filiation avec ces bédouins est d'une importance symboliquement plus grande, car le récit historique de la nation passe par eux. D'un point de vue nationaliste, l'une des choses qui devraient unir les Arabes actuels, c'est leur filiation ascendante avec ces bédouins conceptualisés comme culturellement proche d'eux, voire profondément identiques à eux.

C'est ainsi que Michel Aflak, l'un des fondateurs du nationalisme arabe baasiste, a trouvé indispensable, malgré ses origines chrétiennes, de faire l'éloge du rôle de l'arrivée de l'islam « chez les Arabes » :

L'Islam a été la pulsion vitale qui a révélé aux Arabes les potentialités et les forces latentes qui résidaient en eux. Il les a projetés sur la scène de l'histoire. L'Islam est la meilleure expression du désir d'éternité et d'universalité de la nation arabe. Il est arabe dans sa réalité et universel dans ses idéaux.⁶⁶

Ce n'est pas tant la référence religieuse que l'on doit, pour le moment, retenir, comme le lien de continuité entre « ces Arabes qui rencontrèrent l'Islam » au 7^{ème} siècle et ceux qui sont les contemporains de Aflak. Selon un procédé semblable, certaines conceptualisations de la nation juive font remonter les origines communes des juifs actuels aux temps bibliques et considèrent cette filiation comme l'une des conditions *sine qua non* de l'appartenance à la nation.⁶⁷ Évidemment, de telles ascendances lointaines sont pour le moins difficiles à établir. Nous reviendrons en détail sur les exigences possibles d'un concept de nation à l'égard de la filiation de

⁶⁶ Aflak, Michel, *Discours à la mémoire du Prophète arabe*, 1943, cité par : Conrad, Philippe, *Le Baas, parti de la « résurrection arabe »*, site Clio.fr, 30 novembre 2005 : http://croisieres_nil.clio.fr/bibliotheque/Le_Baas_parti_de_la__resurrection_arabe_.asp.

⁶⁷ Est-il besoin de préciser qu'il ne s'agit là que d'une conceptualisation possible de l'appartenance à la nation juive et qu'il en existe bien d'autres beaucoup plus inclusives ?

ses membres. Pour le moment soulignons simplement que, sans être complètement arbitraire, ce type de filiation est d'abord symbolique.

Les concepts de nation établissent également toujours une potentialité de la perpétuation. Il est acquis que les membres contemporains d'une nation peuvent espérer que la nation survivra au décès des plus jeunes d'entre ceux qui sont conceptualisés comme lui appartenant, à condition, toutefois, qu'ils résistent à une éventuelle destruction (par l'assimilation ou le génocide). Autrement dit, tout concept de nation *prévoit que, sauf si des événements radicaux se produisent, il existera une ressemblance significative entre le groupe humain formant la nation et des groupes qui seront formés plus tard par d'autres humains qui ne sont pas encore nés*. Il faut ajouter à cela que dans toutes les conceptualisations de la nation, il est implicitement convenu *qu'une proportion plus ou moins importante des humains qui formeront ces groupes seront des descendants de ceux qui vivent aujourd'hui*. Plus ou moins importante seulement, car cela dépend des modalités d'appartenance au groupe. Une conception civique de la nation mènera à imaginer que la nation sera plus tard formée *aussi* par des individus dont les parents n'appartenaient pas à la nation. Au contraire, une conception plus ethnique rendra cette perspective moins concevable.

Cette « ressemblance significative » entre ceux qui sont représentés comme appartenant à une même nation à travers l'histoire suppose évidemment qu'il existe une ressemblance significative entre les membres d'une nation à une époque contemporaine à son évocation. En fait, tout concept de nation, en plus d'affirmer la ressemblance des individus, l'explique implicitement par *une certaine similitude de l'expérience vécue par des humains appartenant à la « nation », y ayant appartenu ou qui y appartiendront*. Cette similitude de l'expérience ne signifie nullement qu'une « nation » soit une sorte de prison déterministe pour ses membres. Un concept de nation concède toujours une individualité de l'expérience. Il évoque aussi une histoire qui explique les modifications des conditions des expériences individuelles à travers les âges. Mais au-delà de cette individualité de l'expérience, tout concept de

nation évoque un destin collectif et une explication de la réaction collective aux différentes conjonctures. Implicitement, cela suppose que les membres d'une nation réagissent avec une certaine constance à ces conjonctures, car, par-delà celles-ci, ils partagent des caractéristiques communes qui sont façonnées par l'expérience commune. Autant, d'ailleurs qu'elles sont envisagées comme la provoquant.

L'énumération, plus ou moins précise, de ces caractéristiques communes constitue la dernière portion du contenu nécessaire de tout concept de nation. Ces caractéristiques peuvent être *objectives* ou *subjectives*, au sens où l'entend Eric Hobsbawm.⁶⁸ Les « caractéristiques objectives » sont celles que l'on peut observer de l'extérieur des individus (par exemple la religion pratiquée), tandis que les « caractéristiques subjectives » désigne les actes de volonté des individus. Ces caractéristiques associées aux membres d'une nation varient considérablement d'un concept de nation à l'autre. Ces variations forment justement la spécificité de chacun des concepts de nation mis de l'avant par les agents. Elles forment, en conjonction étroite avec les modalités spécifiques d'appartenance aux nations, l'essentiel du contenu non-nécessaire d'un concept de nation.

⁶⁸ Hobsbawm, Eric, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992, p. 19-22.

Tableau 2.1

Le contenu nécessaire d'un concept de nation

Récapitulatif

- a) Délimitation d'un groupe d'humains inférieur à l'ensemble de l'humanité, largement supérieur au nombre d'humains qu'une personne est en mesure de bien connaître dans toute sa vie, voire qu'il est susceptible de rencontrer dans toute sa vie.
 - b) Affirmation d'une ressemblance significative entre le groupe d'humains délimité en a) et d'autres groupes formés par d'autres humains ayant vécu auparavant
 - c) Prédiction que, sauf s'il y a destruction complète du groupe, il subsistera une ressemblance significative entre le groupe humain formant la nation et des groupes qui seront formés plus tard par d'autres humains qui ne sont pas encore nés
 - d) Présomption d'un certain degré de parenté entre chacun des groupes évoqués en b) et en c).
 - e) Supposition d'une certaine similitude de l'expérience vécue par des humains appartenant à la « nation », y ayant appartenu ou qui y appartiendront.
 - f) Énumération, plus ou moins précise, de caractéristiques objectives et/ou subjectives communes au groupe d'humains délimité en a), b) et c).
-

2.2 L'efficace d'un concept de nation

Hobsbawm n'errait pas lorsqu'il soulignait l'impossibilité d'établir une définition de la nation selon des critères objectifs et subjectifs qui seraient valides dans tous les cas. Cependant, si l'on considère que le concept de nation appartient au champ politique et que, ainsi, chaque agent tend à établir un concept de nation qu'il tente d'imposer dans un contexte particulier, il n'y a plus rien d'étonnant à ce qu'une telle définition soit impossible. C'est précisément ce processus de différenciation et d'appropriation du concept par des agents qui démontre le caractère pratique de cette définition. Les concepts de nations mis de l'avant par les

agents trouvent leur vérité dans leur *efficace*, plutôt que dans leur possibilité d'universalisation. Alors qu'un concept « scientifique » porteur d'une catégorie, c'est-à-dire un concept tentant d'établir un postulat cognitif ayant des capacités explicatives et pratiques universelles, mesure sa force à l'aune de sa capacité d'offrir une définition valide dans tous les cas, il en va autrement pour un concept désignant une catégorie de la pratique. Dans le champ politique, la bonne définition d'un concept est d'abord celle qui permet de produire les effets escomptés, dans un environnement donné.⁶⁹

Évidemment, les catégories « scientifiques » des sciences sociales ont des effets pratiques et peinent, de manière générale, à offrir des définitions allant au-delà de l'idéal type. Cependant, et c'est ce qui les distingue des catégories pratiques, elles sont élaborées avec l'ambition de permettre la comparaison et la généralisation. Le concept de nation résiste à l'usage scientifique parce que les agents politiques se sont depuis longtemps appropriés le concept et luttent pour en déterminer le contenu. Cela donne naissance à une multitude de concepts concurrents de nation dont la validité dans le discours politique s'établit selon les logiques propres au champ politique : ce sont les effets politiques, en particulier les effets mobilisateurs, d'un concept de nation donné qui déterminent son usage et ses capacités de reproduction dans le temps.

Les effets dont sont porteurs les concepts de nation sont intimement liés à leur contenu non nécessaire. Pour reprendre la distinction faite plus haut, les concepts de nations peuvent différer entre eux, dans un espace politique donné, selon le nom propre de la nation à laquelle ils se réfèrent, mais aussi à la manière dont cette nation est décrite. La « même nation » peut inclure plus ou moins de gens (en fonction de son contenu), comme deux concepts de nation portant des noms distincts peuvent inclure partiellement les mêmes individus. Par exemple, il est évident que la plupart des concepts de « nation française » incluent, entre autres, les

⁶⁹ Il est tout à fait courant, par ailleurs, qu'un agent politique donné conçoive ou présente une définition politique comme ayant un fondement scientifique. La scientificité d'une notion lui assure une certaine valeur politique, en particulier de nos jours.

mêmes personnes que les principaux concepts de « nation corse ». On pourrait multiplier les exemples en évoquant les « nations » chinoise et tibétaine, québécoise et canadienne, ou encore, italienne et sicilienne. D'une manière générale, la façon dont un concept de nation donné délimite « sa » nation provoque des effets politiques. En conséquence, l'utilisation d'un concept plutôt qu'un autre provoquera des effets politiques bien différents.

2.3 Le contenu non nécessaire d'un concept de nation

Le contenu *non nécessaire* d'un concept de nation permet à chacun des concepts de se distinguer des autres et de répondre aux nécessités pratiques de l'interpellation du groupe auquel il s'adresse. Autrement dit, si aucun des éléments de contenu non nécessaire n'est présent dans l'ensemble des concepts de nation, il n'en demeure pas moins que chaque concept de nation convoque quelques-uns de ces éléments. J'en dénombre ici dix, mais l'on doit garder en tête que d'autres critères, moins usuels, pourraient s'ajouter à cette liste. Cependant, ces dix critères sont les plus courants, et on peut en déduire que ce sont les plus efficaces pour mobiliser politiquement.

Plusieurs des concepts de nations font jouer un rôle plus ou moins important à *la connaissance d'une langue, conçue comme un système de communication oral et/ou écrit dont la variabilité limitée permet une compréhension efficace entre ceux qui la maîtrisent*⁷⁰ comme critère d'appartenance à la nation. Ce critère se décline de toutes les façons possibles. Il se peut que la langue maternelle soit le déterminant principal et quasi-obligatoire de l'appartenance à la nation, c'est le cas pour la plupart des concepts de « nation arabe » qui lient l'arabité avec la maîtrise de

⁷⁰ Cette précision a un sens : il ne s'agit pas d'une langue d'un point de vue linguistique, mais bien d'un point de vue politique. La division linguistique, comme l'unification, est un phénomène social et politique. Selon Gellner, les « langues » slaves sont moins différenciées que les divers dialectes arabes. Malgré cela, une majorité d'agent politiques envisagent l'arabe comme une langue pleinement unifiée, tandis qu'ils considèrent les langues slaves comme distinctes les unes des autres.

« l'arabe ». De même, la plupart des irrédentistes allemands conçoivent comme l'un des critères essentiel et déterminant de l'appartenance à la nation allemande le fait d'avoir la langue allemande comme langue maternelle. On pourrait dire qu'il en va un peu de même avec les irrédentistes serbes qui lient fortement le fait d'être serbe avec la maîtrise du serbo-croate à l'oral et l'apprentissage, dans le cas d'une personne alphabétisée, de son écriture en alphabet cyrillique. La langue maternelle à l'oral distingue de manière plus incertaine un Serbe d'un Croate, tandis que l'alphabet utilisé est un critère plus efficace sur le plan de l'identification.

Le concept de « nation canadienne-française » réfère très explicitement à la langue dans sa dénomination. Il va sans dire que la plupart des conceptualisations de la nation canadienne-française réfèrent explicitement à la langue maternelle. Dans le cas de la « nation québécoise » c'est un peu plus complexe. Il existe, bien sûr, des conceptions qui font une référence explicite à la langue maternelle, comme l'est une conception de la nation québécoise en termes de « Canadiens français du Québec ». Celle-ci identifiera les membres de la nation, entre autres, sur la base de la langue maternelle. Cependant, dans les dernières années, plusieurs nationalistes québécois ont proposé des conceptions de la nation faisant moins référence à la langue maternelle et bien davantage à la langue d'usage publique.⁷¹ Certains agents, notamment des organisations relevant du gouvernement du Québec, proposent même de considérer la maîtrise de la langue française comme un droit de chaque Québécois, plutôt que comme un critère d'appartenance à la nation.⁷² Plusieurs concepts de nation invitent à voir dans la maîtrise volontaire de la langue nationale une preuve de la volonté subjective d'appartenir à la nation. C'est le cas du concept de ceux qui au Québec, en Israël, aux Pays-Bas ou en France insistent sur

⁷¹ Les discours de Gilles Duceppe depuis qu'il est devenu chef du Bloc Québécois, ne réfèrent jamais, même implicitement, à la langue maternelle comme critère de l'appartenance à la nation québécoise.

⁷² Pour un exemple, voir : Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, « Chapitre premier », *Le français une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001, p. 7-21.

l'importance pour les immigrants d'apprendre la langue, voire remettent en cause l'appartenance à la nation de ceux qui s'y refusent. Ainsi, il n'est pas rare que soient pointés du doigt les immigrants russes d'Israël qui se refusent à apprendre l'hébreu à leur arrivée. Aux Pays-Bas, l'obtention de la citoyenneté ou du droit de résidence a, dans certains cas, été rendue récemment conditionnelle à la maîtrise du néerlandais.

À l'inverse, certains concepts de nation attachent peu ou pas d'importance à la maîtrise d'une langue, et encore moins à la langue maternelle. On peut prendre l'exemple des concepts de nation indienne⁷³ et pakistanaise. Dans des pays où les langues en usage connaissent une si grande variété, il serait évidemment contre-productif, pour mobiliser une grande proportion des habitants de ces pays, de développer un concept de nation indienne ou pakistanaise qui lie l'appartenance à la nation et la langue d'usage.⁷⁴ Le cas de la « nation canadienne » est plus nuancé. Plusieurs concepts de « nation canadienne » ne font strictement aucune place à la langue dans les critères d'appartenance à la nation, alors que d'autres font une place aux deux langues officielles (comme langue maternelle ou d'usage), parfois aussi aux langues autochtones, alors que certains, comme ceux de micro-formationen de droite, réfèrent explicitement à l'anglophonie.⁷⁵

L'idée que les membres d'une nation ont en *partage des mœurs, entendues comme un ensemble de moralité, de règles sociales et de traits de caractères communs*, fait également partie de nombre de concepts de nation. Cette idée que

⁷³ En plus de la langue « véhiculaire » qu'est l'anglais, l'État indien recense 15 langues officielles. C'est sans compter celles qui n'ont pas de statut légal.

⁷⁴ Précisons que les agents politiques qui participent à la construction des concepts de nation n'ont pas à en être conscients. Leur positionnement n'est donc pas nécessairement stratégique. Par exemple, un mouvement politique indien qui mettrait de l'avant un concept de nation faisant appel au critère de la langue commune limiterait tellement sa base politique, qu'il n'aurait que très peu de chance de succès.

⁷⁵ On peut penser au *Heritage Front*, mais également à certaines franges du défunt *Reform Party*, moins extrémistes, mais attachées à la reconnaissance de la prépondérance de la langue anglaise dans la vie politique et économique du Canada.

les « peuples » partagent traits et mœurs est ancienne. Dresser le portrait général d'une population sur ces plans servait déjà au 18^{ème} siècle d'outil d'analyse politique. Dans *L'esprit des lois*, Montesquieu attribuait une part importante du caractère des « nations », dont le contenu différait assez de celui des concepts modernes en ce sens qu'il avait peu d'incidence sur la légitimité de la gouverne, au climat et évoquait la difficulté pour un législateur de modifier ce caractère national. En 1737, l'Intendant de la Nouvelle-France Gilles Hocquart dressait, lui, un portrait évocateur des « Canadiens », car il lie intimement un caractère « national » avec l'histoire nationale, préfigurant en cela les idéologies nationalistes des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, qui s'emploieront à expliquer les « caractères communs » des peuples par leur histoire :

Comme les arts n'y sont point gênés par des maîtrises, et que dans les commencements de l'établissement de la colonie les « ouvriers » étaient rares, la nécessité les a rendus industriels de génération en génération [...]

Ils aiment les distinctions et les caresses, se piquent de bravoure, sont extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sont sujets à l'ivrognerie, font un grand usage de l'eau-de-vie, passent pour n'être point véridiques. [...] Tous sont attachés à la religion : on voit peu de scélérats; ils sont volages; ont trop bonne opinion d'eux-mêmes : ce qui les empêche de réussir, comme ils pourraient le faire, dans les arts, l'agriculture et le commerce. Joignons à cela l'oisiveté à laquelle la longueur de l'hiver donnent [sic] occasion.⁷⁶

La plupart des concepts modernes de nation intègrent des éléments de cette conception ancienne. Herder, père spirituel du nationalisme allemand, observait que : « La Providence a admirablement séparé les nations, non seulement par des forêts et des montagnes, mais surtout par les langues, les goûts et les caractères... »⁷⁷ Plus près de nous, l'ancien Premier ministre du Québec Bernard Landry évoquait récemment un trait de caractère québécois, qu'il jugeait quelque peu déraisonnable, et dont il expliquait l'origine par l'ascendance française de la

⁷⁶ Intendant Hocquart, 1737; Cité, sans source, par : Bilodeau, Rosario et Roger Léger, *Classes sociales et pouvoir politique au Québec*, Montréal, Leméac, 1974, p. 40.

⁷⁷ Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, Paris, Pocket, 1991, p. 135.

majorité des Québécois (puisque le peuple français serait lui aussi porteur de ce trait) : la propension à l'autocritique excessive.⁷⁸

L'intuition, populaire ou érudite, sur ce qui distingue les nations entre elles repose, au chapitre des mœurs et des traits de caractères, essentiellement sur le stéréotype. Ce stéréotype n'est pas forcément dépourvu de tout fondement, mais il est, à coup sûr, l'archétype de la généralisation excessive : une généralité. Ainsi les Japonais travaillants et conformistes, les Espagnols fêtards, les Italiens portés sur l'amour ou les Suisses froids et méthodiques sont autant de généralités qui rappellent la différence, tout en confortant les catégories nationales implicitement charriées par elles.⁷⁹ Ces regards portés sur les nations des autres, comme ceux portés sur sa « propre nation », confortent la catégorie générale de nation. Pour porter ces regards, il n'est nullement besoin d'être un nationaliste ; par contre il est essentiel d'avoir assimilé, consciemment ou non, la catégorie générale de nation et les catégories particulières des nations que l'on évoque.

La majorité des concepts de nations suppose l'existence d'une *culture commune* des membres de cette nation, *entendue comme un corpus artistique (parfois philosophique et scientifique) largement connu*. Dans l'histoire européenne, la littérature a joué un rôle décisif dans le développement des consciences nationales. Benedict Anderson a analysé en détail le rôle spécifique qu'ont joué les romans dans ce développement, en favorisant chez le lecteur le sentiment de parallélisme des destins.⁸⁰ Dans ses plus récents travaux, il a étendu son analyse au cas de l'Indonésie en montrant le rôle décisif qu'y jouèrent les écrivains dans le développement du nationalisme indonésien, sans qu'il fasse, pour autant,

⁷⁸ Voir : Bazzo, Marie-France (Animatrice), *Indicatif présent*, Première Chaîne de Radio-Canada, Émission du 30 novembre 2005.

⁷⁹ Pour un développement plus approfondi de la question du stéréotype, voir le troisième chapitre.

⁸⁰ Voir : Anderson, Benedict, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 35-47.

volontairement œuvre de propagande.⁸¹ Une analyse plus classique révélerait sans mal combien nombreux furent les écrivains à conforter, plus ou moins sciemment, un concept de nation. En France, Balzac s'évertuant à décrire la vie des français; en Russie, Gogol et Dostoïevski célébrant et critiquant l'âme russe; au Québec Hubert Aquin, Gaston Miron et les autres poètes nationalistes des années 1960; tous confortaient l'idée qu'il existât quelque chose comme une nation française, russe ou québécoise. Mais au-delà de ce rôle complexe que peut jouer la littérature, la simple évocation mythique d'un corpus littéraire, ou autrement artistique, constitue une « attestation » fréquente de l'existence d'une nation.

La (re)constitution d'une littérature nationale, d'une peinture ou d'une architecture que l'on décrit comme nationale a régulièrement joué, dans l'histoire occidentale, un rôle de confirmation de l'existence des nations. L'idée que Cervantès, Pouchkine, Dantes, Shakespeare ou Rabelais marquent chacun la naissance d'une tradition littéraire nationale conforte la prétention que les nations espagnole, russe, italienne, anglaise (ou britannique) et française existent depuis longtemps. D'autres traditions artistiques assimilées à l'espace de la nation peuvent être appelées à jouer le même rôle. La gastronomie française, la peinture espagnole ou russe ou encore la tradition dramaturgique et poétique japonaise appuient plusieurs conceptions des nations française, espagnole, russe et japonaise.

Il est cependant possible de conceptualiser une nation en dehors de toute culture particulière. Le concept de « nation canadienne » mis de l'avant par le Parti libéral du Canada depuis les années 1960, récupéré par une portion significative des élites politiques canadiennes et par plusieurs structures de l'État canadien, parmi lesquelles la Cour suprême, tente de détacher l'appartenance à la nation de tout patrimoine culturel porté par ses membres. Cette variante du concept de « nation

⁸¹ Anderson Benedict, « Nitroglycerine in the Pommagranate – José Rizal: Paris, Havana, Barcelona, Berlin », *New Left Review*, no. 27, mai-juin 2004, p. 99-118. Anderson Benedict, « In the World Shadow of Bismarck and Nobel – José Rizal: Paris, Havana, Barcelona, Berlin », *New Left Review*, no. 28, mai-juin 2004, p. 85-129. Anderson Benedict, Jupiter Hill – José Rizal: Paris, Havana, Barcelona, Berlin », *New Left Review*, no. 27, septembre-octobre 2004, p. 91-120.

canadienne » n'a nul besoin d'invoquer une culture en partage pour affirmer son existence et cela a certainement favorisé son adoption par plusieurs immigrants canadiens. Mais cette absence de contenu culturel d'un concept de nation peut, dans certain cas, constituer une limitation de son efficacité politique. Le fait que le concept dominant de « nation canadienne » ait été dans cette situation a pu nuire à son ancrage au Québec, où il est en compétition avec des concepts de « nation québécoise » qui évoquent majoritairement l'existence d'une culture commune québécoise.

Le concept dominant de « nation canadienne », tel qu'il a été façonné essentiellement par l'État canadien et le Parti Libéral du Canada depuis les années soixante, est un cas bien choisi pour décrire une caractéristique plus souvent au second plan dans les conceptualisations de la nation : *les valeurs communes, entendues comme un patrimoine éthique ou politique, partagés par les membres d'une nation*. Le multiculturalisme, en tant que doctrine,⁸² place les spécificités culturelles de la population canadienne en dehors du périmètre des caractéristiques communes des membres de la nation canadienne.

Dans une perspective proche de celle de penseurs libéraux comme Rawls, les institutions politiques canadiennes ont eu tendance à mettre de l'avant un concept de la nation canadienne construit sur l'idée d'un partage de valeurs fondamentales par ses membres. C'est le cas de la Cour Suprême du Canada qui, dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*,⁸³ a avancé une définition de la nation canadienne qui repose essentiellement sur le partage de valeurs politiques communes aux canadiens : « [...] la démocratie, le constitutionnalisme et l'État de

⁸² Voir : Gagnon, Alain-G. et Laurent-Mehdi Chokri, « Le régime politique canadien : histoire et enjeux » Dans : Pelletier, Réjean et Tremblay, Manon (dirs) *Le parlementarisme canadien*, Québec, Presses de l'université Laval, 2005, p. 9-35. Voir aussi : Kymlicka, Will, *La voie canadienne*, Montréal, Boréal, 2003.

⁸³ Cour suprême du Canada, *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, Ottawa, Cour suprême du Canada, 1998. Disponible en ligne sur le site : www.lexum.umontreal.ca

droit, le fédéralisme et la protection des minorités. »⁸⁴ Lors des campagnes électorales de 2004 et de 2005-2006, le Parti Libéral du Canada a voulu se poser en garant des valeurs canadiennes en mettant de l'avant une autre valeur : la solidarité sociale et, plus particulièrement, l'attachement à l'existence d'un système de santé public. Poser son parti en garant des valeurs communes d'une nation est évidemment une stratégie adroite pour conquérir l'électorat, mais elle supposait, dans ce cas-ci, de parvenir à imposer des modifications au concept dominant de « nation » dont les Libéraux fédéraux avaient été les promoteurs originaux. À cette stratégie, leurs principaux adversaires politiques, les Bloquistes et les Conservateurs, opposèrent des tactiques différentes. Les Conservateurs soulevèrent « la duperie » qui consiste à associer la nation canadienne à des politiques libérales, tandis que le Bloc québécois se posa en défenseur des « valeurs québécoises », donc des valeurs d'une autre nation, dont la teneur demeurerait délibérément vague. Pour le Bloc québécois, l'enjeu était d'opposer non un concept de « nation canadienne » différent, mais de référer à un concept général de « nation québécoise » qui serait par essence incompatible avec tout concept de nation canadienne.

Cette idée que les institutions d'un pays reflètent, ou doivent refléter, les valeurs d'une population n'est pas l'apanage de la politique canadienne. L'évocation péremptoire des valeurs de la République trouve un grand écho dans la population française. Aux États-Unis, prendre appui sur la constitution et son esprit porteur de liberté constitue un puissant lieu commun. Dans les deux cas, il n'est nul besoin d'employer une terminologie nationaliste pour escompter des effets, et pourtant, ce sont bien des concepts de nation qui servent de référents implicites aux agents politiques. La constitution, c'est la constitution *américaine*, alors que la République est *française*.

⁸⁴ Ibid., chapitres 49-82. Voir également : Gagnon, Alain-G., Chokri, Laurent-Mehdi, op. cit., p. 23.

L'idée d'une nation prenant appui sur des valeurs communes est souvent mise de l'avant par des acteurs politiques au sein d'institutions étatiques, mais elle peut, théoriquement, émaner d'acteurs moins institutionnels. Par exemple, un leader autochtone (canadien, américain ou australien) peut très bien renforcer le concept de nation(s) autochtone(s) en soulignant l'importance d'une valeur comme le respect de la nature au sein de ces nations ou encore en mettant de l'avant une tradition plus communautaire dans la gestion de la répression des délits. Au Canada, il est possible, sous certaines conditions, pour un détenu autochtone de purger sa peine dans un centre de détention spécial organisé selon des principes dérivés de l'organisation traditionnelle des groupes autochtones. Cette reconnaissance par l'administration pénitentiaire constitue une forme de confirmation du « caractère distinct » des individus classés Inuit ou Indien inscrit et, par le fait même, une forme de confirmation de l'existence de quelque chose qui s'apparente à des nations autochtones.

Un observateur qui se conçoit comme extérieur, dans le cas qui précède une institution consciente de la particularité d'une part de ses administrés, peut donc s'appuyer sur ces particularités alléguées des cultures autochtones pour identifier des « nations » et des « nationaux ». Allons plus avant et remarquons que « les valeurs communes » sont avec la « culture commune » singulière, les « mœurs communes » et « l'ethnie », les spécificités les plus convoquées pour identifier une nation « de l'extérieur », c'est-à-dire l'identification par un agent ou un observateur (toujours agent à un certain degré) qui se décrit comme n'appartenant pas à ce groupe. Ainsi parle-t-on souvent du libéralisme néerlandais, du multiculturalisme canadien, de la tolérance anglaise, de la répression de la criminalité américaine, de la laïcité française ou de l'interventionnisme social suédois comme d'autant de « valeurs-traditions » nationales portées par des États.

La confirmation ou l'explication des valeurs, de la culture et des mœurs communes provient normalement d'une lecture particulière de l'histoire. Cette lecture particulière c'est le *récit mémoriel national*. La majorité des concepts de nation fait

appel à un tel récit composé d'un *corpus historique* sinon mythifié, du moins composé de morceaux choisis de l'histoire. L'histoire moderne est écrite par les historiens, mais le récit mémoriel ne se nourrit pas uniquement du travail des historiens. Les institutions, les acteurs politiques, les livres sacrés et des mécanismes plus traditionnels de transmission du récit des anciens peuvent jouer un rôle central dans son élaboration.

Le mécanisme de la commémoration d'événements particuliers de l'histoire est employé par les États pour toutes sortes de raisons, mais une proportion importante de ces commémorations sert, à dessein ou non, le renforcement d'un concept de nation. Ainsi, l'État français commémorera désormais l'une des pages sombres de son histoire, l'esclavage, pas pour dénigrer la nation française, mais pour montrer que la France d'aujourd'hui inclut également des descendants de victimes de cet esclavage. Si les dirigeants du Parti québécois ont instauré une fête des patriotes pour remplacer la désuète fête de Dollard, c'est d'abord pour mettre de l'avant un aspect de l'histoire plus conforme au concept de nation québécoise dont ses dirigeants se veulent porteurs. La fête de Dollard, créée dans un esprit très « canadien-français », célébrait les « exploits » (délibérément exagérés) d'un pionnier de la colonisation ayant lutté contre les « Indiens » et porteur de l'idéal de colonisation rurale des élites ecclésiastiques du début du vingtième siècle. En fait, la célébration des exploits de Dollard renforçait l'image du Canadien français telle que portée par le concept dominant de « nation canadienne-française ». L'idéal des patriotes, des républicains démocrates guidés par une élite assez laïque et luttant pour l'affranchissement des institutions coloniales, correspond davantage au concept de « nation québécoise » que les dirigeants du Parti québécois souhaitent mettre de l'avant : celui d'un Québec moderne, laïque, ouvert et plus sensible aux réalités des Autochtones, voire qui les inclut pleinement.

Les concepts dominants de « nation juive » ou ceux de « nation arabe » s'accommodent fort bien des récits sacrés portés par la Bible et, dans le cas de la nation arabe, du Coran. Il en va de même du concept de cette « nation Sikh » dont

les mythes prennent racines dans l'histoire sacrée. Les concepts de « nation iranienne » puisent, selon qu'ils proviennent de laïques ou de religieux, plus vigoureusement dans la tradition coranique chiite ou dans les récits des philosophes anciens, comme Zoroastre, une confirmation de l'unité de la nation. De même, l'histoire traditionnelle du bouddhisme tibétain nourrit l'idée de « nation tibétaine ».

Même si la plupart des concepts de nation font appel au récit mémoriel pour asseoir leur légitimité, ce n'est pas toujours le cas, particulièrement lorsqu'un concept de nation apparaît dans le discours politique. Il a bien fallu que l'histoire arménienne soit détachée de la trame ottomane pour devenir un outil de mobilisation, mais le concept de « nation arménienne » a d'abord reposé sur la différence religieuse et culturelle. Ce n'est qu'après coup qu'il fut envisageable de mettre l'histoire de cette différence en récit. Il est théoriquement possible d'imaginer un concept de nation qui fasse l'économie temporaire de l'idée d'histoire commune. Cependant, un corpus historique rattaché à une identité nationale constitue un vecteur si puissant des concepts de nation, qu'il tend à être développé rapidement par les agents qui en font usage. Par ailleurs, il est fréquent de concevoir une « nation extérieure », au sens employé plus haut, sans pour autant référer à son histoire. Autrement dit, il est parfaitement possible de tout ignorer d'un récit mémoriel japonais donné, ou pire de ne rien connaître de l'histoire se rapportant au Japon, tout en souscrivant intuitivement au concept de « nation japonaise » porté par lui.

L'opposition classique entre nation ethnique et nation civique ramène aux concepts d'ethnie et de citoyenneté. Cette opposition radicale masque non seulement la diversité des concepts de nation mis de l'avant par des agents politiques, mais aussi la subtilité avec laquelle l'idée d'ethnie peut s'insinuer dans les concepts de nation. « L'ethnie », cet « [...] euphémisme savant que l'on a substitué à la notion de « race » », ⁸⁵ renvoie aux *liens familiaux étendus* qui lient les membres d'un groupe. De nombreux concepts de nation posent que, dans une mesure plus ou

⁸⁵ Bourdieu, Pierre, *Langage et représentation symbolique*, Paris, Éditions Fayard, 2001, p. 281.

moins grande, *l'appartenance à la nation est liée à l'appartenance à une ethnie commune*. La radicalité de l'effet politique de l'inclusion du critère de l'ethnie dépend de l'importance hiérarchique de ce critère ainsi que de la façon dont l'ethnicité est définie, plus ou moins formellement.

Le concept nazi de « nation allemande » a fourni l'exemple le plus spectaculaire des effets politiques possibles du critère de l'ethnicité commune. Mais ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres, beaucoup moins violents. Le cas canadien fournit des modèles diversifiés qui illustrent le rôle que peut jouer l'ethnie commune dans un concept de nation. Le *Discours sur la mission de la race canadienne-française en Canada*,⁸⁶ du Curé Labelle, présagea l'État d'esprit d'une portion importante des élites francophones du Canada, au début de la première partie du 20^{ème} siècle.⁸⁷ Le concept dominant parmi les concepts de « nation canadienne-française » plaçait l'origine commune, la parenté éloignée, comme critère fondamental de l'appartenance à la nation. On peut également citer le cas de la « nation mohawk », et cela pourrait être étendu à plusieurs autres « Premières nations ». La manière dont le gouvernement canadien, avec l'appui, semble-t-il, de plusieurs notables autochtones, distingue les « Indiens inscrits » des autres citoyens canadiens repose essentiellement sur un calcul de pureté ethnique.⁸⁸ Après un certain nombre de mariages mixtes, les enfants perdent la possibilité de revendiquer un statut d'Indien inscrit. Ce faisant, ce gouvernement renforce des concepts de nations fondés sur le critère de l'ethnicité. Dans ce cas précis, il est

⁸⁶ « [Les Rois de France voulurent faire, en Canada, une race virile, vigoureuse, éminemment chrétienne par ses vertus et son zèle à les répandre parmi les sauvages [...]. Pour réussir dans cette grande entreprise, on choisit une race d'élite, la fleur de la nation francque, et on la jeta sur les bords enchantés du majestueux Saint-Laurent. » Labelle, Antoine, *Discours sur la mission de la race canadienne-française en Canada*, Montréal, Eusèbe Senécal & Fils, 1883, p. 5-6. Disponible en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale du Québec : <http://www4.bnquebec.ca/numtexte/229447.pdf>.

⁸⁷ État d'esprit tout de même un peu moins vindicatif qu'il ne peut sembler l'être à la lecture du Curé Labelle.

⁸⁸ Cette « pureté ethnique », qui ne dit pas son nom, est déterminée par un simple calcul de la proportion de « sang autochtone » d'un individu.

facile de comprendre que cette pratique a des effets politiques bien différents que dans le cas de l'Allemagne nazie : elle favorise, malgré quelques écueils, la survie de la différence autochtone. Paradoxalement, le gouvernement canadien est le promoteur d'un concept de « nation canadienne » qui fait précisément fi de l'ethnicité. Cela ne signifie pas que ce concept de « nation canadienne » est partagé par tous, il existe évidemment des gens et des groupes qui envisagent la nation canadienne en des termes plus ethniques ou carrément raciaux⁸⁹. C'est justement l'une des forces politiques du concept de nation : son évocation peut renvoyer à différents concepts et ainsi rejoindre des individus séparés par des conceptions diamétralement opposées.

Certains concepts de « nation juive » et de « nation israélienne » renvoient explicitement à l'ethnicité. Dans ces cas précis, l'importance du critère de l'ethnicité dépend surtout des interprétations religieuses de ceux qui en sont porteurs. C'est que dans ces deux cas, le critère de l'ethnicité est, sauf exceptions, subordonné et imbriqué à un autre critère, celui de *l'appartenance à une religion commune, entendue comme un ensemble de cultes et de croyances que des institutions plus ou moins formelles tentent de codifier et de distinguer des autres cultes et croyances ainsi que des hérésies*. Au vingtième siècle, deux États ont été fondés en s'appuyant sur un concept de nation plaçant l'appartenance religieuse⁹⁰ au sommet des critères d'appartenance à la nation : Israël et le Pakistan. En Israël, des distinctions légales

⁸⁹ La catégorie de « race » fait également partie des catégories de la pratique politique et elle a souvent été utilisée en conjonction avec la catégorie de nation. Comme il s'agit d'une catégorie de la pratique, il est tout aussi vain de tenter de lui chercher une définition analytique autre que celle « d'un concept politique ». Sa malléabilité, en tant que concept politique, est moins grande que celle du concept de nation, mais sa tendance à teinter d'autres concepts parents est ostensiblement plus marquée. Aussi, l'utilisation de la race comme critère d'appartenance à la nation est souvent plus grande qu'il n'y paraît. L'idée que les Canadiens sont des « Blancs » s'insinuera facilement dans le concept de « nation canadienne » d'un observateur étranger. Parfois, sous des couverts plus subtils d'origine ou de tradition, l'idée que les Canadiens sont des descendants des Européens, plus souvent qu'autrement un euphémisme pour « Blancs », s'insinue dans le discours politique. Pour une discussion plus détaillée de la question du racisme, se référer au chapitre suivant.

⁹⁰ À tout le moins, la filiation religieuse.

subsistent entre juifs et « non-juifs ». L'exemption du service militaire pour ces derniers est la plus symbolique d'entre-elles, mais on peut également évoquer l'existence de régimes de droit quelque peu distincts en matière familiale. L'influence de ce concept se fait également sentir en matière d'immigration puisque c'est d'abord à ceux qui prouvent leur « judéité », leur appartenance religieuse, ethno-religieuse ou culturelle juive, qu'elle s'adresse.

Dans le cas du Pakistan, la création d'un État musulman distinct de l'État indien s'explique, pour une part, par des manœuvres politiques de la puissance coloniale britannique, mais elle s'appuya aussi sur une volonté de créer un foyer national pour les « Indiens musulmans ». En fait, l'idée de « nation pakistanaise » repose sur un calque du concept de « nation indienne », à l'origine ancré territorialement, auquel s'ajoute un critère d'appartenance religieuse. La constitution de 1956 fit du Pakistan la première « République islamique », confirmant, ainsi, l'importance du critère religieux dans l'imaginaire national du pays.

Tout en prenant une importance moindre que dans les cas du Pakistan et d'Israël, le critère de l'appartenance religieuse a souvent constitué un élément discursif fondamental de « l'appartenance à la nation ». Il faut dire que l'idée de communauté religieuse est plus ancienne et institutionnalisée depuis plus longtemps que celle de nation.⁹¹ La Chrétienté et la *Umma* musulmane hantent toujours autant l'imaginaire politique. Le succès du concept de « choc des civilisations », qui reprend essentiellement des lignes de fractures religieuses, en est une preuve. Mais les concepts de nation ont eu tendance à voir adapté à leurs mesures les éléments de cet imaginaire. Ainsi, la plupart des concepts de nation irlandaise se sont appuyés sur la distinction entre catholiques et protestants. De même, les concepts dominants de nation iranienne évoquent, en plus de l'islamité, le chiïsme comme facteur d'appartenance. Dans une moindre mesure, le catholicisme a joué ce rôle dans la

⁹¹ À ce sujet, voir : Anderson, Benedict, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 26-32.

plupart des concepts de « nation autrichienne » qui cherchent à se distinguer des concepts de « nation allemande ».

Beaucoup de concepts de nations qui se développent et se reproduisent sans l'aide d'un État font appel à ce critère religieux, notamment à cause de la force institutionnelle des clergés. Le catholicisme constituait un critère décisif de l'appartenance à la nation canadienne-française pour la majorité de ses concepts. Au Tibet, le concept de « nation tibétaine » est d'abord porté par les élites religieuses, ce qui en façonne le contenu. C'est pourquoi il réfère explicitement à la tradition religieuse locale.

L'exemple du concept majoritaire de « nation américaine » est également intéressant. Une forme de déisme traverse les institutions américaines et ce déisme repose sur l'idée que, malgré les différences confessionnelles des Américains, ces derniers partagent normalement une croyance en Dieu et appartiennent à une religion. Ce fréquent déisme implicite du concept de « nation américaine » s'est révélé assez efficace politiquement, notamment parce qu'il favorise l'auto-identification⁹² comme Américains des immigrants provenant de diverses parties du monde, en donnant un certain sentiment de reconnaissance des auto-identifications religieuses qu'ils charrient. Mais cet usage américain du critère religieux, qui a sans doute favorisé la religiosité, porte en lui certaines limites qui tendent à devenir plus apparentes avec les immigrants d'origines musulmanes.⁹³

⁹² Pour une présentation du concept analytique « d'auto-identification », voir le chapitre suivant.

⁹³ Ce déisme politique à l'américaine était d'abord un arrangement politique qui permettait aux multiples sectes protestantes et à l'Église romaine de cohabiter sur le territoire américain. Ce n'est que tardivement que le judaïsme trouva sa place dans cet arrangement, pavant la voie aux autres religions. Il semble pourtant que l'idée de christianité américaine ne soit jamais bien loin et que certains religieux de droite n'hésitent pas à concevoir la nation américaine comme une nation chrétienne. L'idée de choc des civilisations s'appuie implicitement sur cette idée. Dans le contexte politique international actuel, cela semble rendre moins opérant le concept de « nation américaine » reposant sur un déisme inclusif.

Autre cas de figure, l'inclusion d'une diversité religieuse *spécifique* dans un concept de nation, à tout le moins lorsqu'il se trouve au centre de ce concept, a historiquement causé plus de problèmes politiques qu'elle n'en a résolu. Au Liban, les institutions politiques reconnaissent implicitement le caractère multiconfessionnel de la « nation libanaise ». Concept de nation parmi d'autres disponibles politiquement (les concepts de « nation arabe », ceux parents d'une *Umma*), le concept de nation libanaise multiconfessionnel n'a pas réussi à s'imposer complètement au sein de la population du Liban. La traduction électorale artificielle de cette multiconfessionnalité conceptuelle (et réelle) ressemble plus à un compromis précaire, qu'à une institutionnalisation durable du concept de nation multiconfessionnelle.

Le fédéralisme reconnaissant implicitement ou explicitement la multiconfessionnalité est une forme d'institutionnalisation qui semble avoir des vertus plus stabilisatrices, bien qu'elle revête souvent les dehors d'une stratégie de *containment* d'un concept de nation minoritaire par les tenants d'un concept de nation différent, porté par des agents politiques en position dominante. L'Inde, le Nigeria et peut-être bientôt l'Irak représentent ce cas de figure. En Inde, l'État du Pendjab est le lieu possible, mais limité, de l'expression politique du nationalisme Sikh, qui réfère explicitement à la confession religieuse de ses membres. Or, le concept dominant de nation indienne relègue au second plan les questions religieuses, malgré qu'il semble que les nationalistes hindous soient en passe de changer la donne, et peut difficilement cohabiter avec un concept de « nation sikh » reposant sur des critères religieux. C'est la raison pour laquelle le concept de « nation indienne » a pu servir d'arrière-plan discursif à ceux qui souhaitent limiter les velléités autonomistes exprimées au Pendjab.

Dans un esprit assez différent, plusieurs des concepts modernes de nation, portés en particulier par des acteurs politiques liés à des États modernes ouverts à l'immigration, placent *la citoyenneté, entendue comme un statut juridique donnant un accès irréversible au droit de résidence et à l'ensemble des avantages politiques et*

sociaux consentis par un État, au centre de leur concept de nation. Ce type de concept de nation est parfois mis de l'avant pour des raisons stratégiques par ces acteurs politiques, mais peut également refléter une volonté réelle de limiter l'exclusion. Une partie de l'efficacité de tels concepts est due à ce qu'ils incluent invariablement l'ensemble des gens qui peuvent jouer un rôle politique au sein des États qui institutionnalisent ces nations. Elles ont cependant comme défaut de faire plus appel à la raison qu'aux sentiments profonds d'appartenance des individus, ce qui peut limiter leur impact.

Après ce que les médias nommèrent la « crise des banlieues » en France en 2005,⁹⁴ le président français, Jacques Chirac, choisit de sortir d'un mutisme, jugé trop long par de nombreux observateurs, en faisant une intervention télévisée. Cette intervention, manifestement bien préparée, mettait l'accent sur le fait que tous les habitants français étaient « les filles et les fils de la République » et que l'ensemble des citoyens français avait les mêmes droits et la même importance. Sans emprunter à la terminologie nationaliste, cette intervention présidentielle réaffirmait, assez clairement pour que tous en comprennent le sens, que tous les citoyens français appartenaient à la nation française. Dans les circonstances, le concept citoyen de nation française avait le mérite politique de s'adresser directement aux Français d'origine étrangère et aux autres, tout en réaffirmant les devoirs des uns et des autres. Grâce à l'arrière-plan citoyen du concept de nation auquel il référait, Jacques Chirac affirmait aux responsables des troubles que l'État et les institutions qu'ils avaient visés étaient les leurs ; aux autres, il réclamait la solidarité et la compréhension que l'on doit aux membres de la même nation que soi.

L'usage d'un concept citoyen de nation pourrait sembler, à première vue, réservé aux agents politiques pouvant agir au sein des institutions d'un État indépendant. Cependant, le cas du Québec démontre que les institutions d'un État fédéré peuvent suffire pour permettre l'usage et le développement d'un concept de

⁹⁴ Une période d'agitation sociale des banlieues françaises, peuplées en bonne partie d'immigrés et de descendants d'immigrés, dont l'ampleur sembla étonner l'ensemble de la classe politique française.

nation accordant une place déterminante à la notion de citoyenneté. Au sein du mouvement souverainiste québécois, mais également chez les politiciens non-souverainistes qui utilisent le concept de « nation québécoise », il s'est développé une conception citoyenne de la nation québécoise qui, sans être complètement dominante, occupe une place grandissante du discours politique.⁹⁵ Puisque les éléments juridiques de la citoyenneté québécoise sont limités et réversibles, dans la mesure où le changement de province d'un individu lui fait perdre certaines prérogatives et que le droit de résidence provient du statut de citoyen canadien, l'utilisation du critère de citoyenneté, dans le concept de « nation québécoise », est nécessairement complété par d'autres critères. On peut observer que ces critères sont prioritairement la langue commune ou le *territoire*.

Le territoire commun, conçu comme une propriété collective de ses habitants, constitue justement l'avant-dernier critère non-nécessaire d'un concept de nation. Puisque Gellner décrit l'idéologie nationaliste comme « [...] le principe politique qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes »⁹⁶ et que Anderson considère que toute communauté nationale est « imaginée comme souveraine »⁹⁷, on serait tenté d'affirmer la nécessité de ce critère. Cependant, un agent donné peut concevoir d'appartenir à une nation sans adopter l'idéologie nationaliste. De plus, l'unité politique ne suppose pas forcément la souveraineté sur un territoire, mais sur la destinée d'un groupe. Il n'était pas nécessaire au clergé catholique de concevoir le territoire nord-américain, ou l'une de ses portions, comme une propriété canadienne-française pour y déceler une nation canadienne-française et pour tenter d'orchestrer son destin. De même, une portion des anti-sionistes juifs d'avant la prise du pouvoir par les nazis en Allemagne, majoritaires selon Hanna

⁹⁵ Pour un exemple d'intégration implicite de l'idée d'appartenance citoyenne à la nation québécoise, voir le discours prononcé par Gilles Duceppe devant le Conseil des relations internationales de Montréal, 3 juin 2004.

⁹⁶ Gellner, Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989, p. 11.

⁹⁷ Anderson, Benedict, *op. cit.*, p. 29.

Arendt, pouvaient bien concevoir les Juifs comme formant une nation, sans pour autant réclamer un territoire propre.

Enfin, il existe un dernier critère courant d'appartenance à la nation inclus dans certains concepts de nation : le critère *volontariste* d'appartenance à la nation. L'archétype du critère volontariste est le « plébiscite de tous les jours » de Renan, qui suppose que l'appartenance à une nation dépend de la volonté manifestée par les individus d'appartenir à cette nation. Ce critère joue habituellement un rôle complémentaire et sert politiquement à mobiliser les individus. Il s'agit d'un critère théoriquement très inclusif puisqu'il pose que quiconque choisit délibérément d'appartenir à une nation en fait, dès lors, partie.

Tableau 2.2

Le contenu non nécessaire d'un concept de nation

Récapitulatif

- a) Connaissance d'une langue, conçue comme un système de communication oral et/ou écrit dont la variabilité limitée permet une compréhension efficace entre ceux qui la maîtrisent.
 - b) Partage de mœurs, entendues comme un ensemble de moralité, de règles sociales et de traits de caractères communs.
 - c) Culture commune, entendue comme un corpus artistique (parfois philosophique et scientifique) largement connu.
 - d) Valeurs communes, entendues comme un patrimoine éthique ou politique, partagées par les membres d'une nation.
 - e) Récit mémoriel national.
 - f) Appartenance à une ethnie commune, conçue comme le reflet d'un lien familial étendu.
 - g) Appartenance à une religion commune, entendue comme un ensemble de cultes et de croyances que des institutions plus ou moins formelles tentent de codifier et de distinguer des autres cultes et croyances ainsi que des hérésies.
 - h) Citoyenneté, entendue comme un statut juridique donnant un accès irréversible au droit de résidence et à l'ensemble des avantages politiques et sociaux consentis par un État.
 - i) Territoire commun, conçu comme une propriété collective de ses habitants.
 - j) Critère volontariste d'appartenance, fondé sur la volonté individuelle des membres d'appartenir à la nation.
-

CHAPITRE III

CATÉGORIES PRATIQUES IDENTITAIRES, RACISME ET STRATIFICATIONS SOCIALES

Jusqu'à présent, il a été avancé que les concepts de nation sont des catégories de la pratique politique et que leur contenu variable s'établit en fonction de leur efficace. Les agents politiques qui emploient ces concepts sont en lutte constante pour rendre dominant leur concept de nation dans un espace politique donné. Lorsqu'un concept devient dominant, on peut alors parler, en s'inspirant des analyses de Antonio Gramsci, d'un concept *hégémonique* de nation. Toutefois, la théorie de l'hégémonie prétend que les discours portés dans l'espace public, par les intellectuels, servent plus ou moins les intérêts de diverses classes sociales. Cela ne convient pas totalement aux concepts de nation. Une lecture en termes strictement hégémonique risquerait de les réduire à de simples artefacts idéologiques, une position que nous avons déjà rejetée.

Il est indéniable que des concepts de nation peuvent être employés de manière idéologique, cependant, comme l'explique très bien Gellner, l'idée de nation est ancrée de manière si profonde que leur développement se confond avec celui des États modernes et des sociétés de haute culture écrite. Par-delà leur différences, les concepts de nation ont tous en commun, nous l'avons vu, un certain nombre de caractéristiques. Ils partagent en plus une fonction politique fondamentale, celle de servir de point de repère identitaire. La catégorie pratique de nation est, en ce sens, une sous-catégorie d'un ensemble plus vaste, celui formé par les catégories pratiques identitaires, ce que l'on nomme habituellement les « identités ».

On peut intuitivement poser que les « identités » interagissent avec la *stratification sociale*, c'est-à-dire la manière dont sont répartis les richesses, les pouvoirs et les responsabilités. Dans ce chapitre, nous tenterons de comprendre de quelle manière l'usage des catégories identitaires influence la stratification sociale. La question est cependant trop vaste pour qu'on puisse l'épuiser ici. Plus modestement, les prochaines sections présentent une approche qui permet de révéler quelques-unes de ces interactions, en particulier celles qui peuvent être catalysées par les concepts de nations convoquant des critères ethniques et raciaux.

3.1 La thèse de « l'identité de *ständ* » : la stratification sociale entre les nations

On pourrait croire que les réflexions théoriques les plus fécondes, au sujet du rôle joué par les « identités » sociales proviennent de la tradition marxiste. Mais en fait, rares sont les auteurs marxistes qui se sont aventurés profondément dans cette avenue. Les marxistes les plus structuralistes⁹⁸ tendent à limiter leur analyse des « identités » à l'aspect idéologique de la référence aux nations et aux races. C'est plutôt du côté de ceux d'entre eux qui furent les plus influencés par les thèses de Weber que l'on trouve quelques propositions théoriques intéressantes, quoique énoncées parcimonieusement. Cela s'explique en partie par l'utilisation qu'ils font du concept de *ständ*⁹⁹ élaboré par Max Weber.

Certains néo-webériens, très sensibles à la question de l'impérialisme, considèrent que, plus que de simples phénomènes idéologiques, les *ständes* sont

⁹⁸ Eric Hobsbawm, par exemple, prend dans son livre *Nation et Nationalisme depuis 1780*, une position, parfois ambiguë, qui l'amène à postuler le caractère exclusivement idéologique de la nation.

⁹⁹ Voir : section 1.2. Rappelons la définition des *ständes* : « [...] des groupements sociaux qui ne sont pas constitués sur la base d'intérêts économiques [classes] ou de l'idéologie politique [partis], et qui incluent donc les ethnies, les races, les religions, les groupes linguistiques, les Ordres, et même les nations. » Wallerstein, Immanuel, *Le Système du monde du XV^e siècle à nos jours : Capitalisme et économie-monde 1450-1640*, Paris, Flammarion, 1980, p. 8.

des groupements sociaux sur lesquels s'appuie directement le système capitaliste. Pour Wallerstein, si le système capitaliste organise d'abord la domination d'une classe sociale, les *ständes* et les appartenances collectives qui y sont associées soutiennent cette domination en favorisant la création et le maintien des États-nations et du système interétatique. C'est que Wallerstein croit que le capitalisme n'existe qu'à la condition que le pouvoir politique soit fragmenté, réparti entre plusieurs États. Les *ständes* serviraient de points d'appui à la constitution de ces États par des éléments de la bourgeoisie. Ces États, en contrepartie, favoriseraient la domination de ces *ständes* sur leurs territoires.

Les thèses de Wallerstein se bornent à expliquer le rôle des *ständes* dans le maintien du système interétatique et le rapport utilitaire que des fragments de la bourgeoisie peuvent entretenir avec ces *ständes*. Peut-être parce qu'il présume de l'unicité de la bourgeoisie mondiale¹⁰⁰, Wallerstein ne s'intéresse pas au lien qui peut exister entre les « appartenances de *ständ* » et les appartenances de classe dans le cadre de chaque État-nation. Il se cantonne au constat que les États-nations tendent à homogénéiser leurs administrés. Pourtant, il semble que l'appartenance à ces fameux *ständes* influence souvent les probabilités de faire partie de classes sociales données, à l'intérieur même des frontières des États-nations. Sur ces questions, les observations de Wallerstein restent sommaires, mais elles nous permettent de proposer un premier lien entre l'organisation sociale et les « identités » : les concepts de nation¹⁰¹ peuvent servir de point d'appui, de renforcement, voire de justificatif à une répartition asymétrique de la richesse et des responsabilités entre les différents États et entre les populations qu'ils administrent. Précisons toutefois, que, encore une fois, les concepts de nation sont assez versatiles pour servir de frein à cette asymétrie. Au nom de la solidarité entre les nations, certains agents, peuvent lutter contre cette asymétrie.

¹⁰⁰ Pour Wallerstein, il n'existe qu'une seule bourgeoisie dans l'ensemble du système-monde capitaliste.

¹⁰¹ Ce que Wallerstein envisage comme des *ständes* nationaux.

L'approche de Wallerstein laisse complètement en plan la question de l'effet des « identités » sur la stratification sociale à une échelle infra-étatique. Pour y remédier, il faut élaborer une théorie plus solide qui recourre à des concepts moins vagues que celui de « ständ ». De ce dernier, il paraît tout de même avisé de retenir le lien qu'il établit entre les concepts de nation et les autres « identités ».

3.2 La nation et ses *autres*

Les concepts de nation délimitent des groupes humains, ce qui suppose qu'ils favorisent la perception d'un intérieur et d'un extérieur. À l'extérieur d'un groupe humain auquel réfère une nation se trouvent évidemment les « autres nations ». Nous mentionnions dans le chapitre précédent qu'un concept extérieur de nation, c'est-à-dire un concept employé par un agent qui se perçoit comme étant extérieur au groupe, convoque souvent des critères ethniques ou raciaux. Ces critères ethniques et raciaux renvoient eux-mêmes à des catégories de la pratique politique à part entière. Cela signifie que, comme les nations, les « races » et les « ethnies » sont définies par la pratique politique.

Ces catégories sont plus anciennes que les catégories de « nation » et elles gardent un immense pouvoir d'évocation. Anthony D. Smith pense même que l'idée de nation n'a pu s'implanter qu'en supplantant les catégories ethniques sur leur propre terrain : en recréant leur mythe des origines et en repolitisant la solidarité qu'elles exigent.¹⁰² Les concepts de nation ont d'abord pris racine sur le même terreau que les concepts ethniques et raciaux et n'ont pu devenir dominants que, tout à la fois, en intégrant et en supplantant ces derniers.

Cependant, en intégrant des concepts ethniques et raciaux les concepts de « nation » deviennent, par le fait même, potentiellement porteurs du type d'altérité charriée par eux. Le développement de l'antisémitisme européen, par opposition à

¹⁰² Smith, Anthony, *The Ethnic Origins of Nation*, Oxford, Oxford University Press, 1986, 129-173.

l'antijudaïsme de l'époque prémoderne¹⁰³, constitue un exemple frappant d'intégration de l'altérité ethnique par des concepts de nation. Si « l'autre » normal d'un concept de nation est le membre d'une autre nation, dans le cas des concepts antisémites de nation européenne, le « Juif », conçu comme le membre d'une ethnie ou d'une race différente, mais pas d'une nation, devint, ou plutôt demeura, quand même un « autre ». On pourrait penser qu'il ne s'agissait là que de la simple continuation d'un état de fait ancien, mais cette situation constituait une nouvelle donne.

Du temps de la domination des catégories ethniques et religieuses, la distinction entre « Juifs » et « Non-juifs » était insurmontable, de par la nature même de ces catégories. Au contraire, certains concepts européens¹⁰⁴, précoces, de nation incluaient les Juifs, tandis que d'autres les excluaient. Il devint donc possible de s'auto-identifier ou d'être identifié comme Juif et de demeurer dans le périmètre d'un concept de nation. Il devint également possible d'abandonner complètement ce type d'identification en adoptant un concept non-ethnique de nation. En revanche, un concept très ethnique de nation pouvait reléguer les gens identifiés comme « Juifs » à l'extérieur de tout concept de nation : dans une extériorité forgée par une catégorie ethnique ou raciale.

L'altérité portée par les catégories ethniques et raciales, qui ne se limite pas au cas de l'antisémitisme, est ancienne et porte un nom : le racisme. Lorsque ce racisme est intégré dans un concept de nation, il a des effets politiques amplifiés. Cette amplification tient au caractère nécessairement politique des concepts de nation. Les concepts d'ethnie et de race sont utilisés, dans bien des circonstances, uniquement dans un espace que, malgré les limites de la distinction public-privé, nous qualifierons de privé. Bien que, comme nous le verrons en étudiant la thèse de

¹⁰³ L'antijudaïsme était nourri autant par la frontière religieuse que par la différence entre les mythes des origines, propre à une conceptualisation ethno-raciale de l'altérité.

¹⁰⁴ Pas des concepts en référence à une Europe nationale, mais bien des concepts de nations française, anglaise...

Arendt sur le rôle de la catégorie de « Juif » dans les débuts de la modernité, les catégories d'ethnie et de race ont parfois joué des rôles politiques de premier plan. Autrement dit, ces dernières ont pu jouer ces rôles de premier plan sans être intégrées à un concept de nation, mais elles jouent nécessairement ce rôle dès lors qu'elles y sont intégrées.

Cette proximité et cette imbrication entre les concepts de nation et les concepts de race et d'ethnie imposent quelques précisions théoriques, en particulier si l'on souhaite comprendre les effets socio-politiques du racisme porté par certains de ces concepts. Pour entrer plus avant dans l'étude de l'effet des « identités », il est, par conséquent, opportun d'introduire une réflexion sur le concept général d'identité, de manière à disposer d'outils théoriques nous permettant d'appréhender non seulement les catégories de nation, mais aussi celles de toutes les « identités ». Nous en profiterons pour élargir et préciser la perspective théorique déjà exposée dans les chapitres précédents.

3.3 Limites du concept d'identité : la proposition théorique de Brubaker et Cooper

L'analyse des « identités », en plus de poser des problèmes similaires à celle de leur sous-catégorie de nation, impose des précautions supplémentaires à cause de la polysémie du concept d'identité et de son usage répandu dans d'autres champs que le champ politique et le champ des sciences sociales, par exemple en psychologie. Ce n'est, pourtant, qu'en réfléchissant aux catégories identitaires *en général* que l'on peut espérer comprendre certains des effets les plus marqués des concepts de nation sur la stratification sociale. Cela est vrai pour deux raisons. D'abord, parce que ce sont souvent les effets particuliers des critères ethniques et raciaux des concepts de nation qui sont à l'origine des effets de ces derniers sur la stratification sociale. Ensuite, parce qu'une telle approche permettra d'employer une théorie forgée à partir de l'observation de l'effet des catégories de race et d'ethnie pour mieux comprendre le rôle des concepts de nation dans la stratification sociale.

Dans un article lumineux¹⁰⁵, Brubaker et Cooper ont développé une critique très lucide du concept d'identité. Selon eux, ce concept est utilisé indifféremment, dans le champ des sciences sociales et humaines, pour désigner cinq choses distinctes, bien que parfois liées entre elles. Dans un nombre important d'usages, « l'identité » sert à expliquer des *modes d'action non-instrumentaux*¹⁰⁶ reliés à la position sociale (*social location*), comprise parfois comme le résultat d'un positionnement rattaché à un « particularisme de *ständ* », parfois comme une position au sein d'une structure sociale universelle (comme le marché ou le mode de production). Dans la littérature sur les mouvements sociaux, le concept est utilisé pour expliquer la *ressemblance*, objective ou subjective, des membres d'un groupe donné. Cette ressemblance serait à l'origine d'une certaine communauté de conscience et de dispositions pour l'action commune et la solidarité. Au sein des tendances plus *psychologisantes*, « l'identité » décrit un aspect primordial du *soi* ou de la psyché individuelle ou collective.¹⁰⁷ Dans son acception plus constructiviste, le même concept désigne les appartenances collectives, résultats volontaires, contingents ou institutionnels, de l'action des agents. Enfin, au sein des tendances mettant l'accent sur l'analyse du discours, le concept sert à souligner « [...] the unstable, multiple, fluctuating, and fragmented nature of the contemporary self ». ¹⁰⁸

C'est donc dire que le concept « d'identité » sert à désigner toute une gamme de phénomènes, qui sont parfois inconciliables sur le plan analytique. Ainsi, on invoque l'identité autant pour décrire les caractéristiques de la personnalité des individus que pour expliquer l'action coordonnée de groupes. Le concept sert tantôt à désigner des caractéristiques presque immuables de la personnalité, comme la

¹⁰⁵ Brubaker, Rogers et Frederick Cooper, « Beyond "identities" », *Theory and Society*, Vol. 29, No 1, 2000, p. 1-47.

¹⁰⁶ Des formes d'action qui reposent sur d'autres motifs que le calcul individuel de l'intérêt.

¹⁰⁷ Pour Brubaker et Cooper, ces deux derniers usages sont la principale source de confusion entre des catégories pratiques et des catégories analytiques.

¹⁰⁸ Ibid., p.8. Pour l'ensemble du paragraphe, voir : Ibid., p. 6 à 8.

« nationalité », tantôt à décrire des phénomènes transitoires d'appartenance, comme celle provoquée par l'action concertée d'un groupe de militants. Selon Brubaker et Cooper, le concept est trop polysémique pour être utile à l'analyse et son utilisation provoque presque toujours trois types de problèmes. D'abord, son usage tend à relier trop mécaniquement des phénomènes collectifs de divers ordres avec des caractéristiques psychologiques. Ensuite, il provoque souvent une confusion entre les catégories de la pratique, mises de l'avant par les acteurs (races, nations etc...), et les catégories analytiques. Or, il n'y a pas de raison de considérer *a priori* les catégories pratiques comme étant utiles à l'analyse.¹⁰⁹ Enfin, le concept d'identité tend à favoriser la réification à cause de sa forme passive.

Pour remédier à ces difficultés, Brubaker et Cooper proposent de substituer trois familles de concepts au concept unique d'identité. Le premier groupe de substituts contiendrait *l'identification* (auto et hétéro) et la *catégorisation*. Ces termes ont l'avantage d'être des formes actives, de souligner le rôle des agents et de rappeler implicitement que l'identification par un agent peut très bien différer de l'auto-identification ou de l'identification par un autre agent.¹¹⁰ Ce qui signifie que rien n'oblige la concordance des procédés d'identification : un agent faible peut résister à son identification par un agent puissant. L'identification peut être soit *relationnelle* (fondée sur le positionnement dans un réseau de relations sociales) soit *catégorielle* (races, nations, genres, orientation sexuelle, etc.) et on parlera alors de *catégorisation*.¹¹¹ Ce premier type de substitutions permet d'éviter de réifier un objet qui serait « l'identité » et qui circulerait, tel un bloc, entre les agents. Elle facilite, en

¹⁰⁹ C'est ce que j'ai voulu démontrer dans les deux premiers chapitres pour le cas particulier des nations. À l'instar de Brubaker, je considère que la nation et la race ne servent, dans l'analyse, qu'à décrire des catégories employées par des agents. Le concept de nation ne permet pas d'élaborer des explications satisfaisantes, car il force une référence à un objet social réifié. Par conséquent, il faut restreindre l'usage de ce concept : il ne doit servir qu'à décrire des catégories pratiques mises de l'avant par les agents. Voir : Brubaker, Rogers, *Nationalism Reframed: Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

¹¹⁰ Brubaker, Rogers et Cooper, F., op. cit., p. 14-15.

¹¹¹ Ibid., p. 15.

plus, la prise en compte du fait que l'assignation relationnelle ou catégorielle est un objet de lutte entre des agents.

L'identification et la catégorisation doivent être comprises comme des processus, or le concept « d'identité » réfère également à la façon dont les acteurs se situent rationnellement dans une situation donnée. Cette *compréhension*, Brubaker et Cooper suggèrent de la nommer l'*auto-compréhension*. Contrairement au concept « d'identité », le concept d'auto-compréhension ne présuppose pas une forme de ressemblance. On peut s'auto-comprendre de manière complètement différente des autres agents, même si on partage avec eux certaines catégorisations ou certaines identifications. Une telle substitution conceptuelle diminue la confusion entre la capacité qu'ont les acteurs de développer des motifs d'action non-instrumentaux, dans des circonstances données, et leur capacité de créer des liens de solidarité. L'auto-compréhension ne suppose pas l'existence d'un sentiment d'appartenance, elle ne fait qu'expliquer un type d'action rationnelle.¹¹²

Enfin, Brubaker et Cooper suggèrent d'utiliser le trio *commonality*, *connectedness* et *groupness*, que l'on traduira par *attributs partagés*, *interaction* et *appartenance*, pour rendre compte des phénomènes sociaux *affectifs* qui influencent l'action collective. L'utilisation de trois concepts facilite la distinction de degrés lors de l'explication de certaines actions collectives, degrés auxquels réfère indistinctement le concept d'identité. En fait, pour les auteurs, l'utilisation de trois concepts permet d'éviter des thèses qui, mécaniquement, expliqueraient l'appartenance par l'existence d'attributs partagés ou de réseaux. L'appartenance peut naître dans différentes circonstances et le partage d'attributs communs ou l'existence d'interaction peuvent jouer un rôle dans cette naissance. Cependant, il ne suffit pas de présenter des caractéristiques communes pour inférer l'existence d'une

¹¹² Ibid., p. 17-18.

appartenance. Pas plus que l'existence d'une appartenance n'exige une réelle interaction.¹¹³

L'approche de Brubaker et Cooper qui consiste à remplacer la terminologie identitaire habituelle par une famille de concepts plus précis rejoint l'une de nos préoccupations de départ. Le champ des sciences sociales doit savoir forger des concepts qui ont une valeur analytique supérieure à celle de certains concepts largement répandus dans le champ politique. Mais cette approche peut-elle remplir sa promesse de clarifier certaines thèses et de permettre de renforcer leur potentiel explicatif ? Probablement. Pour s'en convaincre, il suffit de revisiter une thèse classique sur les effets sociaux des « identités » : celle exposée par Arendt sur les racines de l'antisémitisme.

3.4 Repenser l'interaction entre les catégories identitaires et la stratification sociale

3.4.1 L'explication arendtienne des effets socio-politiques de la judéité

Dans son étude *Sur l'antisémitisme*,¹¹⁴ Hannah Arendt suggère que la « toile de fond » de la tentative d'extermination des Juifs d'Europe fut la non-adéquation entre le déclin du rôle politico-économique, que certains d'entre eux avaient joué dans l'Allemagne d'avant le 20^{ème} siècle, et le maintien de leurs richesses. Cette explication fonctionnelle repose sur la prétention peu démontrable de l'existence « [...] d'un instinct rationnel qui justifie[rait] le pouvoir par une certaine fonction et une utilité générale ».¹¹⁵ Pour Arendt, les Juifs d'Allemagne¹¹⁶, à tout le moins les « Juifs de cours », se trouvaient, à l'origine, hors classe. Cela semble signifier, pour

¹¹³ Ibid., p. 19-21.

¹¹⁴ Arendt, Hannah, *Les origines du totalitarisme. Sur l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

¹¹⁵ Ibid., p. 27.

¹¹⁶ Entendus comme « de confession juive » dans cette section.

elle, qu'ils n'étaient pas *identifiés*¹¹⁷ comme faisant partie de l'une ou l'autre des classes sociales de leurs pays respectifs, puisque les États décrétaient directement leur statut spécial qui reposait sur la simple appartenance religieuse. Lorsque, au 19^{ème} siècle, les Juifs prêteurs perdirent leur pouvoir et leur rôle privilégié auprès des États, tout en conservant leurs richesses, ils se retrouvèrent dans une situation analogue à celle que vécurent les aristocrates français qui avaient perdu leurs privilèges d'exploitant, sans pour autant perdre leurs richesses.¹¹⁸

Telle quelle, cette thèse comporte évidemment plusieurs problèmes. D'abord, l'affirmation de l'existence d'un instinct rationnel incitant le plus grand nombre à accepter la richesse de ses exploiters, à condition que celle-ci soit « socialement utile », thèse qui n'est qu'une version appliquée de la thèse hégélienne de la dialectique du maître et de l'esclave¹¹⁹, suppose que les masses de l'âge classique et du début des temps modernes étaient en mesure de discerner rationnellement ou par instinct, ce n'est pas très clair, « l'utilité » rattachée au métier de banquier. C'est d'autant plus improbable qu'il existe, dans l'histoire, de nombreux exemples de révoltes dirigées contre des riches socialement « utiles » et dont l'utilité était bien plus palpable, qu'on pense seulement à la récente révolte des paysans zimbabwéens noirs contre les fermiers blancs.¹²⁰ Le mode d'organisation de l'agriculture au Zimbabwe, aussi injuste qu'il ait pu être, a assuré à ce pays d'Afrique une production largement excédentaire pendant plusieurs années et mis les masses

¹¹⁷ Arendt n'est pas totalement limpide sur ce point. Voir notamment : *Ibid.*, p. 43.

¹¹⁸ *Ibid.*, p.25. Arendt s'appuie sur les observations d'Alexis de Tocqueville qui prétend dans *De la démocratie en Amérique* que la haine dirigée contre les aristocrates français provenait d'abord de leur inutilité apparente.

¹¹⁹ Voir notamment : Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, Vrin, 1979, p. 115 et suivantes.

¹²⁰ Les révoltes contre des notables jalonnent l'histoire, le plus souvent sans que l'on puisse mettre en cause les catégories identitaires directement. À ce sujet, Marc Bloch écrivait ceci : « Aux yeux de l'historien, la révolte agraire apparaît aussi inséparable du régime seigneurial que, par exemple, de la grande entreprise capitaliste, la grève. » Cité sans référence par : Mollat, Michel et P. Wolff, *Les révolutions populaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Flammarion, 1993, p. 278.

à l'abri de la famine qui, maintenant, risque de réapparaître.¹²¹ Ajoutons à cela que les révoltes contre les usuriers jalonnent l'histoire européenne et que les Juifs en firent régulièrement les frais, notamment dans l'Espagne castillane du 14^{ème} siècle.¹²²

Autre élément de sa thèse, Arendt situe les Juifs allemands, au moins les Juifs de cours des premiers temps de la modernité, hors classes, tout comme elle affirme, ailleurs dans son étude sur le totalitarisme, que les masses atomisées, régies par des systèmes totalitaires vivent dans des sociétés sans classes sociales. Ceci révèle une conception toute personnelle des classes sociales. Pour Arendt les Juifs étaient hors classes car ils *se définissaient socialement en tant que Juifs*¹²³, plutôt que de se définir socialement sur la base de leur appartenance à l'une des classes sociales existantes. Autrement dit, c'est le fait de se définir socialement à partir d'une classe sociale qui déterminerait l'appartenance à cette classe... Nous discuterons plus loin la validité de cette conceptualisation des classes sociales en termes d'identité, mais notons que, même sans accepter l'idée que les Juifs aient pu être hors classes, on peut concéder à Arendt qu'elle repère la difficulté analytique très souvent éludée par les analyses de classe traditionnelles : la question des relations entre les classes sociales et les phénomènes identitaires.

Sous la plume de Hannah Arendt, au moins dans cette *Étude sur l'antisémitisme*, il semble donc acquis que la judaïté, à l'époque classique, jouait un rôle équivalent à celui joué par les classes sociales pour les non-juifs. Autrement dit, Arendt traite l'appartenance à une classe sociale de la même manière que l'appartenance au groupe « Juifs ». Cet amalgame relève d'une confusion extrêmement courante qui consiste à rapprocher l'appartenance de classe et

¹²¹ Braeckman, Colette, « Bataille pour la terre au Zimbabwe », *Monde diplomatique*, Paris, mai 2002, p.10.

¹²² Ces révoltes, qui se transformèrent souvent en pogroms, se nourrissaient vraisemblablement du ressentiment à l'endroit des banquiers juifs et de la Couronne de Castille. À ce sujet, voir : Mollat, Michel et P. Wolff, *Op. Cit.*, p. 215-220.

¹²³ Arendt, Hannah, *Op. Cit.*, p. 43.

l'appartenance identitaire, selon le motif que ce sont toutes des « identités ». Le glissement possible est alors de considérer qu'une appartenance religieuse, nationale ou « raciale » peut se substituer, dans un certain contexte, à une appartenance de classe, parce que toutes deux peuvent devenir les « identités principales » des membres d'un groupe donné, dans des circonstances, elles-aussi, données. Ce glissement, Arendt l'endosse implicitement dans son étude. Elle utilise le concept « d'identité » pour décrire la « judéité » et expliquer que cette judéité jouait un rôle équivalent à l'appartenance aux classes sociales dans le reste de la population.

3.4.2 Relecture de la thèse de Arendt

La thèse soutenue par Arendt ne tient complètement la route que si l'on accepte la confusion créée par une conception vague de « l'identité ». Si l'on relit la thèse de Hannah Arendt en y plaquant la terminologie proposée par Brubaker et Cooper, on peut y repérer certaines faiblesses, mais aussi en clarifier les conclusions. Arendt affirme que les Juifs étaient identifiés par un agent, l'État, comme faisant partie d'une catégorie et que cette catégorisation recoupait une auto-identification particulière :

[...] la protection spéciale qu'ils [les juifs européens] reçurent de la part de l'État [...] et les services particuliers qu'ils rendirent aux gouvernements les empêchèrent à la fois de se fondre dans un système de classe et d'accéder eux-même au statut de classe distincte. Ainsi, dans tous les cas où ils furent admis dans la société et y pénétrèrent, ils devinrent un groupe nettement défini, préservant son identité au sein de l'aristocratie et de la bourgeoisie.¹²⁴

Elle ajoute que cette identification se substituait à l'identification de classes sociales, c'est pourquoi il faudrait les considérer comme étant exclus des classes sociales. C'est ici que la thèse achoppe. Le concept de classe sociale ne renvoie pas à l'identification. Certes, faire partie d'une classe sociale peut mener à une identification (relationnelle) de la part d'agents. Cependant, faire partie d'une classe sociale, en termes analytiques, ne signifie pas uniquement être identifié par des

¹²⁴ Arendt, Hannah, Op. Cit., p. 43.

agents comme membre de cette classe. Appartenir à une classe sociale, c'est jouer un rôle dans la division du travail menant à la production et, ce faisant, participer à la reproduction du système économique et politique en place. Ainsi, si on accepte que « les Juifs qui furent admis dans la société » gardèrent leur identité, cela n'explique pas en quoi ils pouvaient bien former une classe sociale ou être hors classe¹²⁵.

Au fond, ce que Arendt affirme, c'est que le fait d'être un homme juif améliorerait, à certaines époques, les chances de devenir banquier. Elle montre aussi que les principaux banquiers de ces mêmes époques étaient juifs. Ce n'est pas le lieu pour discuter cette affirmation, qui demanderait une vérification empirique, et c'est pourquoi nous nous contentons de la réinterpréter en présumant de son exactitude. Si ce que Arendt avance est exact, elle montre qu'une catégorisation particulière, celle de « Juif », a favorisé la concentration des gens ainsi catégorisés dans une position sociale particulière.

En somme, on peut reformuler la thèse de Arendt ainsi : en Europe, et principalement en Europe germanique, les Juifs s'auto-identifiaient et étaient identifiés de manière catégorielle par des agents (les États, la plupart des individus juifs et non-juifs) comme « Juifs ». Cette identification prenait le pas sur toute identification de classes, alors que les non-juifs s'auto-identifiaient et étaient identifiés (par les États et les autres individus) par leur appartenance de classe. Il n'en reste pas moins que les privilèges accordés à certains de ces Juifs¹²⁶ ayant exercé un rôle financier ne peuvent s'expliquer uniquement par le fait qu'ils étaient identifiés comme juifs. C'est d'abord à cause du rôle particulier qu'ils jouaient dans la reproduction du pouvoir des classes dominantes et de l'État, en agissant à titre de prêteurs, qu'un certain nombre d'entre eux obtinrent des privilèges légaux. C'est donc un rapport de force *social* qui peut expliquer le statut juridique particulier des

¹²⁵ Dans certains passages, Arendt décrit les Juifs de cette époque comme formant une classe sociale, mais elle les présente plus souvent comme ne faisant pas partie des classes sociales.

¹²⁶ Ibid., p. 41.

Juifs prêteurs des premiers temps de la modernité germanique, et peut-être européenne. L'identification comme Juifs a engendré une possibilité historique particulière : celle de faciliter quelque peu l'appartenance à la bourgeoisie financière, contrepartie paradoxale de la longue exclusion de l'aristocratie dont les Juifs furent victimes.¹²⁷

3.4.3 Identifications et stratification sociale

Ce lien qui unit une *identification* avec un schéma particulier de stratification sociale constitue tout sauf une exception. La réduction en esclavage de milliers d'Amérindiens (pour ceux qui échappèrent à l'extermination), puis de milliers d'Africains, par les colonisateurs Européens représente un cas extrême où une *identification* donnée induisit systématiquement un rôle dans la division sociale du travail. Dans le cas des esclaves d'origine africaine, il est intéressant de constater que, au moins dans les premiers temps, il n'existait chez eux aucune *appartenance* commune et c'est pourquoi il est impossible de les comprendre comme faisant partie d'un « *ständ* ». Les esclaves provenaient de différentes parties de l'Afrique et partageaient pour seul *attribut commun* important une couleur de peau qui les rendait aisément identifiables (par leurs maîtres et par les États qui garantissaient la propriété des esclaves).

Si on suivait la logique de Hannah Arendt, il faudrait ajouter que les esclaves américains ne se « définissaient » pas par leur « appartenance à une classe », mais par la couleur de leur peau. Cependant, nous dirons plutôt que le fait d'entrer dans la catégorie « Noir » dans plusieurs pays des Amériques, pendant quelques siècles, induisait automatiquement, ou presque, un statut juridique qui confinait à un rôle de producteurs non-propriétaires de leurs forces de travail et de leurs propres personnes. Qu'il n'y ait eu que très peu d'exceptions à cette adéquation, entre la couleur de la peau et le statut d'esclave, ne change rien au fait que les esclaves

¹²⁷ L'interdiction de posséder la terre qui frappait la plupart des Juifs européens favorisa certainement leur positionnement dans le commerce et l'usure, deux activités alors considérées, par les théologiens chrétiens, comme viles (l'usure plus que le commerce) lorsque pratiquées entre chrétiens.

faisaient partie d'une classe sociale. Toutefois, cette classe sociale leur était exclusivement réservée, après que les colons d'origine européenne eurent abandonné l'exploitation de la main-d'œuvre autochtone. Dans ces systèmes sociaux aussi, comme c'était le cas avec les Juifs en Europe, une catégorisation donnée a servi à renforcer une forme particulière de répartition des rôles sociaux.

Outre l'esclavage, on peut citer en exemple la colonisation comme cas particulier de stratification sociale renforcée par une forme d'identification. Tout comme les esclaves ou les Juifs européens, les colonisés se voyaient octroyer un statut juridique spécial sur la base d'une identification par les États colonisateurs. Si ce statut ne les confinait pas à un seul type de rapport social, comme c'était le cas pour les esclaves noirs, il réduisait grandement les possibilités d'ascension sociale pour les individus identifiés comme indigènes. Par exemple, dans une colonie de peuplement comme le fut l'Algérie française pendant un siècle et demi, le fait d'être classifié comme un Arabe ou un Berbère excluait non seulement de l'exercice de la pleine citoyenneté, mais aussi des fonctions importantes.

Cette exclusion était le résultat de mécanismes plus sournois que dans le cas des esclaves américains. Ce sont autant les multiples obstacles légaux que la fermeture systématique du système d'éducation et le désavantage *réel* que constituait le fait d'être Arabe ou Berbère¹²⁸ qui expliquaient leur sous-représentation dans les classes supérieures (bourgeoisie marchande, bourgeoisie foncière, petite bourgeoisie professionnelle). Ce que j'appelle le « désavantage réel » d'être Arabe ou Berbère, dans cette Algérie française, était le résultat d'une combinaison de facteurs : ne pas avoir la langue dominante comme langue maternelle, appartenir plus sûrement à des familles qui ne possèdent que peu de possessions et de capital à transmettre et subir le *racisme*.

¹²⁸ Entendus ici au sens de *locuteurs* maternels de l'arabe ou du berbère.

Les Juifs européens des premiers temps de la modernité, les Noirs américains après l'abolition de l'esclavage¹²⁹, les trois catégories de « colored people » de l'Afrique du Sud de l'apartheid, les colonisés ou les Catholiques anglais d'avant l'émancipation légale de 1829¹³⁰, et l'on pourrait allonger indéfiniment la liste, partageaient, malgré la diversité de leurs situations, quatre caractéristiques. D'abord, ils faisaient l'objet d'une identification par l'État et par les autres membres de la société à l'aide de catégories qui les distinguaient du reste de la population. Grâce à cela, cet État leur imposait un statut juridique distinct de celui des autres citoyens. Ensuite, ils étaient la cible de stéréotypes très répandus. Enfin, tous ces facteurs se combinaient pour les empêcher d'accéder à certaines fonctions. Mais contrairement aux esclaves, ceux que j'appellerai, faute de mieux, les *citoyens de seconde zone*, demeuraient propriétaires d'eux-mêmes. On pourrait inclure dans cette catégorie certains détenteurs de statuts de réfugié et certains types d'immigrants qui n'obtiennent jamais de citoyenneté, comme quelques catégories de travailleurs immigrés en France, en Espagne, en Allemagne et en Arabie Saoudite, ou ceux qui sont tolérés dans la clandestinité, comme c'est parfois le cas pour les travailleurs mexicains du Sud des États-Unis.

On peut souligner un troisième type de stratification sociale influencée par une identification particulière : celle qui se produit malgré l'absence de statut juridique discriminatoire. Dans ces cas, l'identification est habituellement autant une auto-identification qu'une identification par les autres membres de la société. Souvent, les États contribuent à cette identification, que ce soit par le biais des programmes de discrimination positive ou via des politiques assimilationnistes. De nos jours, c'est certainement la situation la plus courante, bien que les États modernes pratiquent encore certaines formes de différenciation juridique, notamment

¹²⁹ Mais avant les mesures prises dans les années 1960 pour mettre fin aux dernières formes de ségrégations pratiquées ouvertement.

¹³⁰ Voir : Tilly, Charles, « Social movements and (all sorts of) other political interactions – local, national, and international – including identities », *Theory and Society*, Vol. 27, No 4, 2001, p. 453-480.

à l'endroit des réfugiés et des titulaires de visas de travail. Pensons simplement à l'ensemble des diasporas présentes en Europe, en Amérique du Nord et ailleurs (ex : communautés syro-libanaises d'Afrique et d'Amérique latine) ou encore aux groupes minoritaires n'ayant pas d'attaches extraterritoriales (comme les Noirs américains, les Tsiganes de la République Tchèque, les Autochtones de toutes les Amériques ou les Berbères d'Algérie aujourd'hui). Sans avoir de statut juridique distinct, ces groupes tendent souvent à être sur-représentés dans certaines catégories professionnelles.

Cependant, ce n'est pas le cas de tous les groupes. On peut citer en exemple les francophones du Canada ou encore les Catalans en Espagne. Malgré la persistance de certains problèmes spécifiques, on observe, dans ces cas, une stratification sociale comparable à la moyenne territoriale des individus auto ou hétéro identifiés (par l'État et les autres membres de leur société) comme « Catalans » ou « Francophones ». Ces exceptions confirment qu'il n'y a pas de lien automatique entre une catégorisation très claire et une aberration dans la répartition des rôles sociaux. Aussi surgit-il une question qui est autant d'ordre pratique que théorique : *par quels mécanismes l'identification catégorielle peut-elle influencer la stratification sociale*¹³¹, *en l'absence de coercition étatique directe* ? Bien sûr, plusieurs facteurs entrent en jeu, notamment des facteurs internes aux communautés. Cependant, il est clair que le racisme joue, encore une fois, un rôle primordial dans la mise en place et le maintien de cette stratification sociale.

3.5 Racisme et stratification sociale

3.5.1 Racisme et biopouvoir

Pour aborder la question du racisme, un détour par les thèses de Foucault est incontournable, notamment parce qu'elles ont le mérite de proposer un lien direct entre le développement des États et le racisme. Pour Foucault, le racisme est un

¹³¹ Rappelons la définition de « stratification sociale » retenue au début du chapitre : la manière dont sont répartis les richesses, les pouvoirs et les responsabilités.

phénomène antérieur à la modernité, cependant ce ne serait qu'avec le développement de cette modernité que le racisme est devenu un élément d'articulation du pouvoir politique. C'est dans *Il faut défendre la société*¹³² que Foucault revient sur la question du pouvoir moderne, qu'il avait auparavant abordée dans *Surveiller et Punir*¹³³, en introduisant une étape supplémentaire dans son historique du développement du pouvoir. Il y propose une réécriture de la théorie juridique de la souveraineté qui intègre l'idée que, par l'intermédiaire du racisme, le pouvoir disciplinaire s'est transformé en bio-pouvoir et que l'État a pu, ainsi, articuler deux éléments contradictoires de souveraineté : le droit de *faire vivre* et celui de *faire mourir*.

Dans un premier temps, il affirme que l'attribut classique de la souveraineté, le droit de faire violence, répondait aux besoins de la forme de gouverne royale : les sujets du roi étaient tous menacés individuellement de l'emploi du pouvoir royal de mise à mort. Le droit du souverain de mettre à mort doit être compris comme un droit (asymétrique) de *faire mourir et de laisser vivre*. Sous la monarchie, c'est à partir de la représentation de ce droit, par le supplice notamment, que le pouvoir parvenait à se renforcer. Cependant, avec la Révolution française et le développement du pouvoir disciplinaire, les choses changèrent une première fois. Le pouvoir de faire mourir, qui est un pouvoir d'action sur le corps, sur l'individu, a trouvé, selon Foucault, son complément naturel dans le pouvoir disciplinaire.

Pour lui, la discipline est une *technologie* du pouvoir qui repose sur le contrôle méthodique des corps et qui a pour but de réformer l'âme. Les techniques propres à cette technologie du pouvoir (documentation sur les individus) entraînent la mise en place d'un vaste pouvoir de surveillance que Foucault nomme le *panoptisme*. Comme le pouvoir souverain classique, la technologie disciplinaire

¹³² Foucault, Michel, *Il faut défendre la société : Cours au collège de France (1975-1976)*, Paris, Éditions du Seuil, 1997.

¹³³ Foucault, Michel, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975.

s'adresse aux individus. Cependant et contrairement au droit souverain classique de mise à mort, le pouvoir de surveillance s'adresse à plusieurs *individus* à la fois :

[l]'exercice de la discipline suppose un dispositif qui contraigne par le jeu du regard ; un appareil où les techniques qui permettent de voir induisent des effets de pouvoir, et où, en retour, les moyens de coercition rendent clairement visibles ceux sur qui ils s'appliquent.¹³⁴

Chemin faisant, la mise en place du pouvoir de surveillance a ouvert une nouvelle possibilité historique d'exercice du pouvoir : le pouvoir biopolitique (ou biopouvoir). Pour Foucault, la création de banques de données individuelles ouvre la porte à un nouveau type de connaissances et de regard : le regard sur la société dans son ensemble ; non plus sur des individus mais sur une totalité qui est l'humanité comme groupe. Ce changement de regard s'appuie sur le développement des sciences sociales et la constitution d'un sujet collectif comme objet de pouvoir. Tout ceci aurait eu un impact profond sur la nature de la souveraineté de l'État : à côté du droit de *faire mourir et de laisser vivre*, s'est dessiné un droit nouveau; celui de *faire vivre et de laisser mourir*. En intervenant de manière bio-politique, en constituant son nouvel objet de pouvoir, l'État a changé profondément son rapport avec les individus : les indicateurs se sont constitués en intermédiaire de l'action de l'État sur les individus. Dès lors, l'action de l'État sur les individus s'est modulée en fonction d'objectifs visant l'ensemble du *groupe humain*.

Ce développement du pouvoir n'aurait pas fait disparaître le droit de mettre à mort les individus, ce que Foucault appelle le *droit de faire mourir et de laisser vivre*, mais l'a profondément modifié. Le biopouvoir, contrairement au pouvoir souverain articulé autour du supplice, trouve une limite dans la mort, puisque le pouvoir biopolitique est d'abord un pouvoir de régulation du groupe humain. Morts, les individus cessent de faire partie du groupe à réguler et d'appartenir à l'objet de pouvoir qu'est le *groupe humain*. Dans un système de pouvoir classique, la mise à

¹³⁴ Ibid., p. 201.

mort constituait la preuve ultime du pouvoir souverain sur les corps. Ce n'est plus le cas dans un système de biopouvoir.

Pour Foucault, le racisme est la méthode par laquelle les États parviennent à délimiter leur objet de pouvoir. Le racisme permet de distinguer l'intérieur et l'extérieur de la société. Grâce à cette délimitation, l'État peut utiliser son pouvoir de faire mourir et de laisser vivre contre les individus qui sont considérés comme étant à l'extérieur de la société, pour « défendre » cette même société. Le concept de racisme inclut, chez Foucault, l'ensemble des procédés de marginalisation et semble pouvoir inclure les marginalisations opérées à l'encontre de classes sociales. En fait, il considère toute forme d'identification par l'État comme étant un racisme, ce qui fait perdre en précision le concept de racisme. Toutefois, sa thèse permet d'expliquer pourquoi les États mettent parfois de l'avant, avec autant de vigueur, des concepts de nation qui convoquent des critères ethniques et raciaux. Ces concepts facilitent l'exercice des éléments contradictoires de leurs souverainetés.

3.5.2 Racisme et rapports sociaux

Retenons des thèses de Foucault les mécanismes biopolitiques par lesquels les États contribuent à l'édification du racisme moderne. Cependant, le racisme, au moins en un sens plus commun, n'est pas qu'affaire d'États, il est aussi le produit d'interaction entre d'autres agents. Que ce soit dans un contexte juridique d'esclavage, de limitation des droits ou d'égalité formelle, il semble que les groupes identifiés comme différents de la portion dominante d'une société et présentant un schéma spécifique de stratification sociale font toujours l'objet d'une forme ou d'une autre de racisme. Par racisme, j'entends ici : l'attribution répétitive et fantasque de comportements à des individus identifiés comme appartenant à une *catégorie* donnée de gens, à l'exclusion des genres. Cette exclusion est nécessaire car, bien qu'il existe une proximité entre le racisme et le sexisme, les deux phénomènes ne peuvent s'assimiler l'un à l'autre. Il faut également se garder d'aller aussi loin que Foucault en assimilant complètement la marginalisation d'individus identifiés de manière relationnelle (criminels, fous, délinquants, drogués, pauvres, etc.) à celle

des individus *catégorisés*¹³⁵. C'est que, comme le pense, Balibar, le racisme, le sexisme et l'exclusion sociale ne sont pas de simples modulations d'un discours unique. Ces discours forment des « [...] systèmes historiques d'exclusion et de domination complémentaires, liées entre elles »¹³⁶, ce qui signifie que le racisme se développe en étroite symbiose avec d'autres discours.

L'exemple cité par Balibar est celui du néo-racisme qui s'est développé en France : « [son] objet privilégié n'est pas l'« Arabe » ou le « Noir », mais l'« Arabe (en tant que) drogué », « délinquant », « violeur », etc., ou aussi bien le violeur et le délinquant en tant qu' « Arabes », « Noirs », etc. »¹³⁷ Le racisme lie des *individus* avec des comportements particuliers, habituellement répréhensibles ou antisociaux, en fonction d'une identification catégorielle. Le degré de crédibilité du lien entre la catégorie et le comportement est sans importance, ce qui importe c'est que les individus soient perçus par d'autres agents comme étant porteurs, actuels ou en puissance, de ces comportements caractéristiques.

Cependant, cela ne signifie pas que les liens établis, par les discours racistes, entre une catégorie et certains comportements ne reposent sur absolument rien. Par exemple, les racismes anti-Noirs aux États-Unis et anti-Maghrébins en France associent une certaine criminalité à ceux qui sont catégorisés comme Noirs ou Maghrébins. Or, au moins dans le cas de la France, et on peut supposer qu'il en est de même aux États-Unis¹³⁸, certains chiffres montrent que les Maghrébins ont des taux de criminalité (petite criminalité) plus élevés que la moyenne française.¹³⁹

¹³⁵ Au sens où l'entendent Brubaker et Cooper.

¹³⁶ Balibar, Étienne et I. Wallerstein, *Race, nation, classe : Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1996 p. 71.

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ Compte tenu des statistiques alarmantes portant sur l'emprisonnement des hommes noirs aux États-Unis.

¹³⁹ Voir : Mucchielli, Laurent, « Délinquance et immigration en France : un regard sociologique », *Criminologie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Vol. 36, no 2,

Cependant, ces mêmes chiffres montrent qu'à condition sociale égale, ils ont le même taux de criminalité que la moyenne nationale. Or, le racisme expliquera cette différence de façon culturelle ou biologique, plutôt que de façon sociale. Par conséquent, il permettra de faire le lien entre tout individu identifié comme appartenant au groupe et, dans ce cas-ci, sa criminalité potentielle.

Ce que Balibar omet d'ajouter, c'est que les discours racistes associent également des attributs des classes sociales à des groupes particuliers. Ainsi, dans plusieurs pays occidentaux, les travailleurs immigrés sont souvent associés au prolétariat et au *lumpen*-prolétariat. Les *systèmes historiques d'exclusions et de dominations* reportent les tares sociales attribuées aux classes sociales inférieures sur des groupes dont la stratification sociale est infléchie vers ces classes subalternes. Les remontrances dirigées contre les classes dominées deviennent assez facilement des remontrances dirigées contre des groupes identifiés de façon catégorielle. Les discours racistes associant certains groupes à l'oisiveté sont particulièrement marqués par ce type de transfert. Dans le cas de l'antisémitisme européen d'avant-guerre, c'est le contraire qui s'est produit. Les Juifs étaient régulièrement assimilés, par le(s) discours antisémite(s), aux classes supérieures. Le fantasme du « complot juif mondial » évoque le comportement d'une classe sociale, la classe capitaliste, mais en attribuant ce comportement à un groupe identifié de manière catégorielle. Il suffit de lire *Mein Kampf* pour remarquer la proximité de la figure du Juif qui y est dépeinte avec celle du capitaliste, tel qu'elle put être décrite, de manière simpliste, par une certaine gauche.

Cependant, et c'est ce qui importe le plus, les discours racistes ne sont pas de simples généralisations, qui se contenteraient d'associer, abusivement, une position sociale répandue dans un groupe identifié de manière catégorielle à l'ensemble des individus ainsi catégorisés. En outre, ces discours perdurent même lorsque les particularités de la stratification sociale d'un groupe s'amenuisent ou

disparaissent. Au sujet de l'antisémitisme en Europe, Arendt note justement qu'il augmenta au moment où les Juifs cessèrent de présenter des différences sociales importantes avec le reste de la population.¹⁴⁰ On peut également noter que le racisme à l'endroit des travailleurs immigrants se nourrit facilement des clichés de l'époque coloniale.¹⁴¹

Les discours racistes sont donc influencés par les rapports sociaux qui lui sont contemporains, mais aussi par les rapports sociaux antérieurs. Balibar avance l'idée que le racisme, en ce sens, constitue l'une des principales formes de mémoire collective des rapports sociaux et principalement des formes d'oppressions passées :

[...] contrairement à ce que postule l'une des énonciations les plus constantes de l'idéologie raciste elle-même, *ce n'est pas la « race » qui est une « mémoire » biologique ou psychologique des hommes, mais c'est le racisme qui représente une des formes les plus insistantes de la mémoire historique des sociétés modernes.* C'est le racisme qui continue d'opérer la « fusion » imaginaire du passé de l'actualité dans laquelle se déploie la perception collective de l'histoire humaine.¹⁴²

En somme, les formes que prennent les racismes reflètent souvent des rapports sociaux réels, présents et passés. D'une part, les discours racistes sont des explications irrationnelles des phénomènes de stratifications sociales rattachées à des identifications particulières. D'autre part, ils se nourrissent des rapports conflictuels entre les classes sociales de deux manières : en reprenant les thèmes d'autres discours d'exclusion et en fournissant un fondement biologique ou culturel à des comportements rattachés à la position sociale.

¹⁴⁰ Arendt, Hannah, *Les origines du totalitarisme. Sur l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

¹⁴¹ Balibar, Étienne et I. Wallerstein, Op. Cit.

¹⁴² Ibid., p. 64.

Si on en croit Anderson, le racisme moderne, surtout dans sa peur de la mixité raciale, emprunte plusieurs de ses thèmes à une idéologie portée autrefois par une classe sociale:

« les rêves du racisme trouvent leur origine dans les idéologies de classe, plutôt que dans celles de la nation : surtout dans les prétentions des dirigeants à la divinité, et chez les aristocraties qui revendiquent leur sang « bleu » ou « blanc » et leur endogamie ». ¹⁴³

Ce ne sont pas les concepts de nation qui créent le racisme, c'est plutôt le racisme, qui s'appuie nécessairement sur des concepts d'ethnie et de race et sur d'autres discours, qui peut intégrer avec facilité les concepts de nation.

¹⁴³ Anderson, Benedict, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 153.

CONCLUSION

*Observer, c'est donc se contenter de voir.
De voir systématiquement peu de chose.
De voir ce qui, dans la richesse un peu
confuse de la représentation, peut
s'analyser, être reconnu par tous, et
recevoir un nom que chacun pourra
entendre.*¹⁴⁴

- Michel Foucault

Penser le monde, c'est le diviser en parties. Le rêve religieux d'une perception immédiate, intégrée et simultanée, fantasme de l'omniscience, se bute à la linéarité de la pensée rationnelle et du langage. Et pourtant, penser le monde requiert de croire en lui et de poser, même temporairement, son absolue réalité. Séparé en objets distincts, le monde reste unifié par sa réalité présumée par l'esprit, par ce que Kant appelait un impératif de la raison.

Penser le monde social, c'est transformer en objets un monde de sujets. C'est soi-même, sujet, se penser en objet possible. Diviser le monde social en parties, c'est déployer des catégories qui ont une valeur et un sens dans ce monde pour l'expliquer. Ce devrait être aussi s'en méfier et résister à celles dont la valeur semble évidente, immédiate. Le concept général d'identité, les concepts de nation et, dans une moindre mesure, ceux de race et d'ethnie appartiennent à ces catégories que l'efficacité incontestable dans le champ politique doit rendre méfiant quand vient le temps d'observer le monde social. Surtout si l'on garde à l'esprit que les concepts doivent faciliter le travail d'observation, et non l'entraver.

¹⁴⁴ Foucault, Michel, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p.146.

La théorie convoquée dans l'étude des phénomènes nationaux et identitaires est trop souvent, et c'est l'hypothèse de départ de ce mémoire, entravée par des concepts qui nuisent davantage qu'ils n'aident à comprendre certains rapports entre les humains. Ce n'est pas que ces concepts soient dénués de sens ou qu'il ne réfèrent à rien, simplement, ils ont une fonction si importante dans les rapports politiques que c'est en cette qualité que l'on doit, eux-mêmes, les transformer en objets d'étude.

Aucune des théories du nationalisme exposées dans le premier chapitre ne permet de prendre toute la distance qui s'impose face aux enjeux politiques immédiats. Chacune, cependant, porte en elle quelques éléments qui y invitent. Les néo-wébériens posent bien les « ständes » comme des objets sociaux à part. Gellner montre bien que l'on confond les choses en amalgamant l'idéologie nationaliste et les sentiments qui permettent de recevoir cette idéologie (ce qu'il appelle le nationalisme) que façonnent les États. Hobsbawm expose bien les problèmes de définition que pose le concept de nation, malgré qu'il se contente d'en décréter finalement « l'inexistence ». Quant à Anderson, il comprend que les nations ont quelque chose à voir avec l'imagination, qu'elles sont d'abord des effets de pensée. Or, plus que de vagues effets de la pensée, les nations sont des catégories de la pratique politique, dont la forme a été façonnée par l'histoire et les institutions. Elles sont d'une efficacité politique redoutable, donc, en un sens, très réelles.

Leur efficacité politique tient à ce qu'elles éveillent des sentiments forts. La puissance de ces sentiments s'explique autant par leur usage répandu et leur institutionnalisation que par leur malléabilité. Chaque concept particulier de nation est renforcé par l'existence de tous les autres et chaque particularité d'un concept de nation favorise son usage par un agent ou un autre. De plus chaque agent est libre de lui intégrer ce qu'il veut, mais aussi d'en taire les zones grises. Les concepts de nations sont d'étranges auberges espagnoles, où chaque agent peut trouver ce qu'il apporte et croire que tous y ont apporté la même chose. Une discussion sur la définition d'une nation masquera, bien souvent, une divergence totale de valeurs

fondamentales et d'intérêts, amenant deux protagonistes à croire qu'ils ne divergent que sur une définition. Or, dans le cas des nations, diverger sur la définition c'est diverger sur l'essentiel.

Les catégories de nation, comme toutes les catégories identitaires, interagissent avec l'organisation sociale et politique du monde. Elles sont des représentations qui renforcent ou aplanissent les différences sociales. Dans certains cas, elles deviennent le terreau du racisme qui est une représentation des rapports sociaux reportés dans les catégories identitaires. Mais elle n'en sont pas la source ultime, qu'on doit plutôt chercher dans ces mêmes rapports sociaux.

Les phénomènes identitaires sont là pour rester et il est vain de croire que les catégories de la pratiques politiques pourraient disparaître sous l'effet de la seule rationalisation. Leur pouvoir politique est si grand, qu'elles semblent promises à un grand avenir, sous la forme qu'on leur connaît déjà ou sous des formes à inventer. Lutter contre leurs effets néfastes et utiliser leur potentiel positif suppose d'apprendre à les mieux connaître, de comprendre les mécanismes politiques qui mènent à leur transformation et, surtout, de promouvoir les formes les plus bénéfiques d'entre elles.

Entre la nation de Hitler et celle de Nelson Mandela, il y a un monde de valeurs et de luttes sociales. Ce n'est pas l'usage d'une terminologie identitaire qui crée les désastres politiques, elle ne leur sert que d'enveloppe, voire d'amplificateur. Cette terminologie peut, tout autant, envelopper et amplifier le progrès social et la lutte contre les injustices ou les tyrannies.

BIBLIOGRAPHIE

- Aflak, Michel, *Discours à la mémoire du Prophète arabe*, 1943, cité par : Conrad, Philippe, *Le Baas, parti de la « résurrection arabe »*, site Clio.fr, 30 novembre 2005 :
http://croisieres_nil.clio.fr/bibliotheque/Le_Baas_parti_de_la__resurrection_arabe_.asp.
- Anderson Benedict, « In the World Shadow of Bismarck and Nobel – José Rizal: Paris, Havana, Barcelona, Berlin », *New Left Review*, no. 28, mai-juin 2004, p. 85-129.
- Anderson Benedict, « Nitroglycerine in the Pommagranate – José Rizal: Paris, Havana, Barcelona, Berlin », *New Left Review*, no. 27, mai-juin 2004, p. 99-118.
- Anderson Benedict, « Jupiter Hill – José Rizal: Paris, Havana, Barcelona, Berlin », *New Left Review*, no. 27, septembre-octobre 2004, p. 91-120.
- Anderson, Benedict, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.
- Arendt, Hannah, *Les origines du totalitarisme. Sur l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- Balibar, Étienne et Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe : Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1996.
- Bazzo, Marie-France (Animatrice) *Indicatif présent*, Montréal, Première Chaîne de Radio-Canada, Émission d'affaires publiques, 30 novembre 2005.
- Beauchemin, Jacques, « Qu'est-ce qu'être Québécois : entre la préservation de soi et l'ouverture à l'autre » Dans : Gagnon, Alain-G. (dir.), *Québec : État et Société tome 2*, collection « Débats », Montréal, Québec Amérique, 2002, p. 24-47.
- Bellavance, Marcel, « La rébellion de 1837 et les modèles théoriques de l'émergence de la nation et du nationalisme », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 53, No 3, 2000, p. 367-400.

- Bilodeau, Rosario et Robert Léger, *Classes sociales et pouvoir politique au Québec*, Montréal, Leméac, 1974.
- Bouchard, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2001.
- Bourdieu, Pierre, *Langage et représentation symbolique*, Paris, Éditions Fayard, 2001.
- Braeckman, Colette, « Bataille pour la terre au Zimbabwe », *Monde diplomatique*, Paris, mai 2002, p.10.
- Braudel, Fernand, *L'identité de la France : Espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1990.
- Brubaker, Rogers et Frederick Cooper, « Beyond "Identities" », *Theory and Society*, Vol. 29, No 1, 2000, p. 1-47.
- Brubaker, Rogers, *Nationalism Reframed : Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, « Chapitre premier », *Le français une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001.
- Cooper, Frederick, « Farewell to the Category-Producing Class », *International Labor and Working Class History*, Vol. 57, Printemps, 2000, p. 60-68.
- Cour suprême du Canada, *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, Ottawa, Cour suprême du Canada, 1998. Disponible en ligne sur le site : www.lexum.umontreal.ca
- Delanoi, Gil, *Sociologie de la nation : Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, Armand Colin, 1999.
- Dieckhoff, Alain (dir.), *La constellation des appartenances : Nationalisme, libéralisme et pluralisme*, Paris, Presses de Science Po, 2004.
- Dieckhoff, Alain, *La nation dans tous ses États : Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2000.
- Dufour, Frédérick-Guillaume, *Patriotisme constitutionnel et nationalisme. Sur Jürgen Habermas*, Montréal, Liber, 2001.
- Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1997.

- Durkheim, Émile, *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 1924.
- Eisenstein, Elizabeth L., *La révolution de l'imprimé à l'aube de l'Europe moderne*, Paris, Hachette, 2003.
- Foucault, Michel, *Il faut défendre la société : Cours au collège de France (1975-1976)*, Paris, Éditions du Seuil, 1997.
- Foucault, Michel, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966.
- Foucault, Michel, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- Gagnon, Alain-G. et Laurent-Mehdi Chokri, « Le régime politique canadien : histoire et enjeux » Dans : Pelletier, Réjean et Tremblay, Manon (dirs) *Le parlementarisme canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 9-35.
- Gagnon, Alain-G. et Raffaele Iacovino, « Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté », Dans : Gagnon, Alain-G. (dir.), *Québec : État et Société tome 2*, collection « Débats », Montréal, Québec-Amérique, 2002, p. 413-436.
- Gellner, Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989.
- Greenfeld, Liah, « Nationalism and Modernity », *Social Research*, Vol. 63, No 1, 1996, p. 3-40.
- Greenfeld, Liah, *Nationalism : Five Roads to Modernity*, Boston, First Harvard University Press, 1993.
- Habermas, Jürgen, *L'espace public*, Paris, Payot, 1978.
- Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, Vrin, 1979.
- Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, Paris, Pocket, 1991.
- Hermet, Guy, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.
- Hobsbawm, Eric, *L'âge des extrêmes : histoire du court XX^{ème} siècle*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1999.
- Hobsbawm, Eric, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992.

- Horkheimer, Max et Adorno, Theodor W., *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974.
- Horkheimer, Max, *Théorie traditionnelle et théorie critique*, Paris, Gallimard, 1974.
- Intendant Hocquart, 1737; cité, sans source, par Bilodeau, Rosario et Roger Léger, *Classes sociales et pouvoir politique au Québec*, Montréal, Leméac, 1974, p. 40.
- Karmis, Dimitrios, « Pluralisme et identité(s) nationale(s) » Dans : Gagnon, Alain-G. (dir.), *Québec : État et Société tome 2*, collection « Débats », Montréal, Québec Amérique, 2002, p. 85-116.
- Kymlicka, Will, *La citoyenneté multiculturelle*, Montréal, Boréal, 2001.
- Kymlicka, Will, *La voie canadienne*, Montréal, Boréal, 2003.
- Labelle, Antoine, *Discours sur la mission de la race canadienne-française en Canada*, Montréal, Eusèbe Senécal & Fils, 1883. Disponible en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale du Québec : www4.bnquebec.ca/numtexte/229447.pdf.
- Luizard, Pierre-Jean, *La question irakienne*, Paris, Fayard, 2002.
- Miquel, André, *L'islam et sa civilisation : VII^e-XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1977.
- Mollat, Michel et P. Wolff, *Les révolutions populaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Flammarion, 1993.
- Morin, Edgar, *Pour sortir du XX^e siècle*, Paris, Fernand Nathan, 1981.
- Mucchielli, Laurent, « Délinquance et immigration en France : un regard sociologique », *Criminologie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Vol. 36, no 2, 2003. Disponible en ligne : WWW.ERUDIT.ORG/REVUE/CRIMINO/2003/V36/N2/007865AR.HTML
- Piotte, Jean-Marc, *La pensée politique de Gramsci*, Montréal, VLB, 1987.
- Rawls, John, *Libéralisme politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1995.
- Rocher, Guy, « Droits fondamentaux, citoyens minoritaires, citoyens majoritaires », Dans : Michel Coutu, Pierre Bosset, Caroline Gendreau et Danielle Villeneuve, *Droits fondamentaux et citoyenneté* : www.themis.umontreal.ca/consultation_gratuite/droits_fondamentaux

- Salée, Daniel, « L'État Québécois et la question autochtone » in Gagnon, Alain-G. (dir), *Québec : État et Société tome 2*, collection « Débats », Montréal, Québec-Amérique, 2002, p. 117-147.
- Smith, Anthony, *Nationalism and Modernism*, Londres, Routledge, 1998.
- Smith, Anthony, *Nationalism in the Twentieth Century*, New-York, New-York University Press, 1979.
- Smith, Anthony, *The Ethnic Origins of Nation*, Oxford, Oxford University Press, 1986.
- Tilly, Charles, « Social movements and (all sorts of) other political interactions – local, national, and international – including identities », *Theory and Society*, Vol. 27, No 4, 2001, p. 453-480.
- Trudeau, Pierre Elliott, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967, p. 204.
- Wallerstein, Immanuel, *Le Système du monde du XV^e siècle à nos jours : Capitalisme et économie-monde 1450-1640*, Paris, Flammarion, 1980.